

## *Colère noire des robes noires*

# Volte-face gouvernementale

# La majorité mise à mal

*Faisant fi des sermons et serments de Wahbi, Akhannouch donne son feu vert pour un nouveau concours des avocats*



Page 3

Le Sénat brésilien adopte une motion de soutien au plan d'autonomie au Sahara marocain



Page 4

Omar Hilale appelle la communauté internationale à agir d'urgence contre l'enrôlement des enfants des camps de Tindouf par le "polisario"



Page 5

Archives du Maroc reçoit les archives de feu Abdelouahed Radi et du photographe français Robert Chastel



Page 2

Canada : Les Marocains désormais éligibles au programme d'autorisation de voyage électronique



Page 2

# Archives du Maroc reçoit les archives de feu Abdelouahed Radi et du photographe français Robert Chastel



Archives du Maroc a conclu, mardi à Rabat, deux accords de don en vertu desquels l'institution recevra les archives de l'ancien parlementaire et ministre feu Abdelouahed Radi, ainsi que celles du photographe français Robert Chastel.

Le premier accord, paraphé par Lamia Radi, fille de feu Abdelouahed Radi et le directeur des Archives du Maroc, Jamaa Baida, prévoit la remise des archives personnelles de l'ancien ministre.

Dans une allocution à cette occasion, M. Baida a souligné que les archives de feu Radi "témoignent de son parcours professionnel et politique exceptionnels, aussi bien sur le plan national qu'international, ainsi que de son esprit patriotique", assurant que la

préservation de ces archives devra "contribuer à la préservation de l'histoire commune et de sa transmission aux générations actuelles et futures".

De son côté, Lamia Radi a assuré que son père avait, de son vivant, tenu à léguer l'ensemble de ses archives personnelles aux Archives du Maroc "en vue de les rendre accessibles aux Marocains et perpétuer ainsi son engagement au service du Maroc et des Marocains".

Le deuxième accord concerne l'ensemble des archives de l'écrivain français Robert Chastel, un passionné d'histoire et de photographies. Ces archives ont été acquises par la Banque marocaine pour le commerce et l'industrie (BMCI) au profit des Archives du Maroc. Ledit accord a été paraphé par M. Baida, M. Chastel et le prési-

dent du Conseil de surveillance de la BMCI, Jaouad Hamri.

Les archives de M. Chastel comprennent plus de 2500 documents, dont 527 cartes postales, 1200 diapositives, 700 photographies, 141 plaques photographiques et un film négatif qui, retraçant l'histoire patrimoniale de la ville de Casablanca de 1880 à 1952, illustre la passion de Robert Chastel pour la photographie.

La signature desdits accords s'inscrit dans le cadre des activités des Archives du Maroc à l'occasion de la Semaine internationale des archives qui prendra fin le 9 juin, Journée internationale des archives.

Dans une déclaration à la MAP, M. Baida a fait remarquer que la Semaine internationale des archives est l'occasion de rappeler l'importance de la

question des archives qui, au-delà du simple caractère patrimonial, illustrent la modernité et l'ouverture des sociétés.

En optant pour le thème "Les archives privées, un patrimoine commun", Archives du Maroc, a-t-il dit, entend souligner la bonne dynamique dont témoignent les archives privées placées ces dernières années entre les mains de l'établissement "qui vise à enrichir le patrimoine archivistique marocain".

La célébration de la Semaine internationale des archives se poursuit jusqu'au 9 juin avec le vernissage d'une exposition de photos et de documents et d'une rencontre-hommage sous le signe "Brahim Akhlat : un parcours dense de militantisme pour la culture amazighe".

## Canada : Les Marocains désormais éligibles au programme d'autorisation de voyage électronique

Le Canada a annoncé, mardi, l'ajout de 13 pays, dont le Maroc, à son programme d'autorisation de voyage électronique (AVE).

A compter de ce mardi, les voyageurs admissibles de ces pays qui ont eu un visa canadien au cours des 10 dernières années ou qui détiennent actuellement un visa américain valide délivré à des fins autres que l'immigration peuvent présenter une demande d'AVE plutôt qu'une demande de visa s'ils se rendent au Canada par avion.

Outre le Maroc, la nouvelle liste des pays éligibles à ce programme comprend Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, Costa Rica, Panama, les Philippines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, les Seychelles, Thaïlande,

Trinité-et-Tobago et l'Uruguay.

L'annonce a été faite par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Sean Fraser.

Le voyage aérien sans visa à destination du Canada, pour un séjour d'une période pouvant aller jusqu'à six mois, permettra à des milliers de voyageurs d'affaires ou d'agrément de visiter le pays rapidement, plus facilement et à moindre coût, souligne le ministère chargé de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté dans un communiqué.

Cette mesure contribuera également à la croissance de l'économie canadienne en favorisant le voyage, le tourisme et le commerce international, de même qu'en renforçant les relations du Canada avec ces pays tout en assurant la sécurité des Canadiens, ajoute le ministère.

Cette décision permettra également d'éviter l'ajout de milliers de demandes au volume des dossiers à traiter, ce qui permettra de traiter plus efficacement les demandes de visa et profitera au final à tous les demandeurs, souligne le ministère, ajoutant que les personnes qui détiennent déjà un visa valide peuvent continuer de l'utiliser pour voyager au Canada.

Les voyageurs qui ne sont pas admissibles à l'AVE, ou qui se rendent au Canada autrement que par voie aérienne (par exemple par voiture, par autobus, par train ou par bateau, y compris les navires de croisière), devront toujours présenter un visa de visiteur.

"Grâce à cet ajout, un plus grand nombre de personnes du monde entier peuvent désormais se lancer dans des

aventures inoubliables, explorer nos paysages variés, retrouver leurs familles et leurs amis, et s'immerger dans notre culture dynamique sans devoir obtenir de visa", a indiqué Fraser.

"Cet élargissement n'est pas seulement pratique pour les voyageurs, il augmentera également les voyages, le tourisme et les retombées économiques, tout en renforçant les liens avec ces 13 pays", a ajouté le ministre.

L'AVE est un document de voyage numérique que doivent détenir la plupart des voyageurs dispensés de l'obligation de visa pour venir au Canada par avion ou y faire escale.

Les autorités canadiennes utilisent la demande d'AVE pour effectuer un contrôle sommaire des voyageurs aériens avant leur départ.

# Colère noire des robes noires

## Volte-face gouvernementale

### La majorité mise à mal

Un nouveau concours d'admission à la profession d'avocat aura lieu le 9 juillet prochain dans les centres de Rabat, Casablanca, El Jadida, Fès, Marrakech, Safi, Meknès, Agadir, Laâyoune, Tanger, Tétouan, Settat, Béni Mellal, Oujda, Nador, Kénitra, Taza, Ouarzazate, Errachidia, Khouribga, Al Hoceima, Guelmim et dans d'autres centres si nécessaire.

Les candidats auront droit à deux épreuves écrites qui seront organisées sous forme de questions-réponses à choix multiples. Il y aura également une épreuve orale composée de plusieurs questions, a indiqué le ministère de la Justice.

Mais comment peut-on expliquer ce revirement alors que le ministère de la Justice a affirmé, via un communiqué publié en avril dernier, que l'organisation d'un autre concours d'admission à la profession n'aura lieu qu'à partir de 2024 ? Sachant que le lancement d'un deuxième concours au cours du mois de septembre afin que les candidats admis puissent participer avec les lauréats du premier concours à la cérémonie de prestation de serment organisée en octobre prochain a été l'une des deux propositions des candidats recalés lors du concours de décembre dernier.

Les raisons de cette annonce soudaine du ministère de la Justice sont à chercher ailleurs. En effet, cette décision émane du chef du gouvernement himself après avoir reçu un rapport spécial du Médiateur du Royaume concernant le débat sur l'examen d'admissibilité à l'exercice de la profession d'avocat. Ce rapport comprenait des propo-



sitions et des recommandations qui ont formé le résumé de la médiation que cette institution a menée dans cette affaire.

Un document qui ne fait pas le bonheur de tous puisqu'il a suscité la colère des barreaux du Maroc, qui ont rapidement annoncé le refus de l'organisation de tout examen jusqu'à la création d'un Institut national des avocats et la modification de la loi réglementant l'exercice de la profession d'avocat.

Selon un communiqué de l'Ordre des avocats, publié mardi, l'initiative du chef du gouvernement et du Médiateur du Royaume a été interprétée comme une autre manche dans la série des manoeuvres qui visent la profession d'avocat dans son indépendance et son immunité, et portent atteinte à sa mission historique et son symbolisme. En fait, le communiqué considère que l'Institut du Médiateur du Royaume recommande brutalement une violation des lois en prolongeant l'âge d'accès à la profession et en proposant des mesures procédurales en dehors de ses compétences.

A ce propos, le Bureau de l'Ordre des avocats a dénoncé les inexactitudes contenues dans la communication du Médiateur du Royaume datant du 03 juin 2023, ainsi que ce qui était indiqué dans son rapport, notamment le fait d'évoquer une interaction positive et responsable de la part du président et des membres du Bureau de l'Ordre des barreaux du Maroc, notant

que la position officielle de l'association contredit complètement ce qui a été indiqué dans la communication susmentionnée.

Pour les avocats, il n'est pas question de faire passer tout nouvel examen en dehors du système des concours et en l'absence d'un Institut national de la profession d'avocat, en exécution des obligations de l'État, qui requiert la modification des articles 5 et 6 de la loi n° 28.08 réglementant l'exercice de la profession d'avocat.

Le communiqué constate, à ce propos, «l'incapacité des gouvernements successifs à concrétiser leur engagement relatif à la création d'une institution de formation, et leur incapacité à promulguer le texte réglementaire fixant les conditions de son fonctionnement, tel que stipulé dans l'article 6 de la loi 28.08 susvisée. Ledit document dénonce également les politiques gouvernementales incapables de trouver des solutions au chômage des diplômés issus des facultés de droit et qui cherchent des solutions en submergeant la profession d'avocat par ces diplômés, ce qui sape les fondements de ce métier et ses objectifs, et réduit, en retour, l'accès des diplômés des facultés aux diverses autres professions juridiques.

La même source remet en cause aussi l'ingérence du Médiateur dans l'exercice de la profession d'avocat et la violation de son indépendance, ainsi que l'atteinte flagrante à l'autorité et à la force des arrêts et déci-

sions judiciaires, en violation totale des exigences de l'article 126 de la Constitution et des dispositions de l'article 12 de la loi 14.16, qui interdit à cette institution de s'ingérer dans les affaires portées devant la justice ou celles qui ont été jugées par des décisions définitives, à un moment où il s'est abstenu d'intervenir dans de nombreuses questions de société liées à ses compétences.

Le communiqué souligne que le Bureau de l'Ordre des avocats au Maroc "relance les luttes et affirme sa pleine disponibilité à s'engager dans toutes les formes de lutte

chaque fois que nécessaire", en réponse à tous les projets et pratiques qui pourraient viser la profession dans son indépendance et ses constantes, ainsi que la dignité et l'honneur de ses affiliés.

En conclusion, le Bureau de l'Ordre des Barreaux du Maroc a appelé le gouvernement à un dialogue sérieux et responsable pour aborder les différentes questions professionnelles, assurer l'indépendance de la profession d'avocat et parvenir à la sécurité professionnelle de tous les avocats.

Hassan Bentalab

## Mission et attributions du Médiateur

Article premier : Le Médiateur est une institution nationale, indépendante et spécialisée qui a pour mission, dans le cadre des rapports entre l'administration et les usagers, de défendre les droits, de contribuer à renforcer la primauté du droit et à propager les principes de justice et d'équité, de procéder à la diffusion des valeurs de la moralisation et de la transparence dans la gestion des services publics et de veiller à promouvoir une communication efficiente entre, d'une part, les personnes, qu'elles soient physiques ou morales, marocaines ou étrangères, agissant à titre individuel ou collectif, et, d'autre part, les administrations publiques, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes dotés de prérogatives de la puissance publique ainsi que tous autres entreprises et organismes soumis au contrôle financier de l'Etat, désignés dans le présent Dahir par «administration».

Article 5 : Le Médiateur est chargé d'instruire, soit de sa propre initiative conformément aux modalités fixées dans le règlement intérieur de l'Institution, soit sur plaintes ou doléances dont il est saisi, les cas qui porteraient préjudice à des personnes physiques ou morales, marocaines ou étrangères en raison de tout acte de l'administration, qu'il soit une décision implicite ou explicite, une action ou une activité, considéré contraire à la loi, notamment lorsqu'il est entaché d'excès ou d'abus de pouvoir, ou contraire aux principes de justice et d'équité.

Source : Dahir portant création de l'Institut du Médiateur



*Faisant fi des sermons et serments de Wahbi, Akhannouch donne son feu vert pour un nouveau concours des avocats*

# Le Sénat brésilien adopte une motion de soutien au plan d'autonomie au Sahara marocain



Le Sénat brésilien a adopté, mardi, une motion de soutien à l'initiative marocaine d'autonomie au Sahara, appelant à un appui "plus expressif"

aux efforts "sérieux et fiables" du Royaume dans la recherche d'une solution à ce conflit régional.

"Le Brésil a toujours adopté une position constructive et sensée en ce

qui concerne ce conflit régional. Le moment est opportun pour notre pays de considérer la proposition d'autonomie présentée par le Maroc comme base réaliste et pragmatique

d'une solution politique conforme aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies", lit-on dans la motion signée par 28 sénateurs brésiliens de différents bords politiques.

Le climat de confiance qui existe entre le Maroc et le Brésil "sera renforcé davantage par un soutien plus expressif du Brésil au sein du Conseil de sécurité des Nations unies aux efforts sérieux et fiables que le Maroc a déployés pour la recherche d'une solution politique consensuelle et pacifique au conflit régional du Sahara", souligne la motion.

Dans cette motion approuvée en plénière, les sénateurs brésiliens expriment en effet leur "soutien au Royaume du Maroc, à la recherche d'une solution politique, consensuelle, pacifique et durable au conflit régional du Sahara, grâce aux efforts déployés à cet égard par ce pays".

"Nous considérons qu'une position favorable du Brésil ouvrira une perspective très ambitieuse pour les deux pays pour continuer à construire un partenariat stratégique à multiples facettes et mutuellement bénéfique", relève le Sénat brésilien.

La motion note que "le Brésil et le Maroc développent, dans un esprit de confiance et de respect mutuel, un partenariat stratégique multiforme. Ce partenariat repose sur les valeurs

de tolérance et d'ouverture que les deux pays ont en commun, ainsi que sur leur vision commune des opportunités et des défis du monde contemporain".

Ainsi, "les deux pays ont un grand potentiel de coopération dans plusieurs domaines, principalement la sécurité alimentaire", soulignent les sénateurs brésiliens, notant que le Brésil et le Maroc ont mis en place, ces dernières années, un cadre juridique qui couvre plusieurs secteurs, tels que la facilitation des investissements, la défense, la non double imposition, la coopération douanière, la transition numérique, la formation professionnelle, la recherche scientifique, entre autres.

La motion a été présentée par le sénateur Hiran Manuel Gonçalves da Silva, du Parti des Progressistes, qui a souligné lors de la plénière "l'amélioration du climat de confiance et de coopération entre le Brésil et le Maroc dans plusieurs domaines".

Cette situation, selon le sénateur, "pourrait se renforcer avec le soutien du Brésil, au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, aux efforts sérieux et fiables que le Maroc a déployés dans la recherche d'une solution politique consensuelle et pacifique au conflit régional du Sahara".

## Le plan d'autonomie est en conformité avec les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme

Des experts en droit ont affirmé, mardi à Casablanca, que le plan d'autonomie présenté par le Maroc en 2007 est en conformité avec les conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

Lors d'une conférence organisée à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (FSJES) Aïn Chock sur le plan d'autonomie comme solution au conflit artificiel autour du Sahara marocain, ils ont estimé que ce plan favorisera la consolidation des droits humains et l'amélioration des conditions de vie des populations des provinces du sud.

Les participants ont également souligné que le plan d'autonomie s'inscrit dans un cadre global visant à consacrer la démocratie et à renforcer les fondements d'une société garante des libertés individuelles et collectives, ainsi que le développement socio-économique, notant qu'il garantit, entre autres, la protection des droits de l'Homme (politiques, économiques, sociaux et culturels).

A cette occasion, Qasim El Arab, représentant de l'Organisation internationale des droits de l'Homme et de la défense des libertés publiques en Afrique, a soutenu

que le plan marocain d'autonomie s'inscrit en conformité avec les conventions internationales des droits humains.

"En tant qu'organisation des droits de l'homme, nous soutenons, de manière impartiale et indépendante, le plan d'autonomie puisqu'il est conforme aux principes de la légitimité internationale et aux obligations internationales en matière des droits de l'Homme ainsi qu'aux règles fondamentales en vigueur", a-t-il ajouté dans une déclaration à la MAP, soulignant que ce plan consacre les principes du dialogue et de la paix pour résoudre définitivement le conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Dans ce sillage, il a relevé que l'organisation internationale des droits de l'homme et de défense des libertés, basée aux Etats-Unis, a déjà réalisé, à la demande de l'ONU, des visites de terrain dans les villes de Dakhla et Laâyoune, et a pu constater, de visu, les droits dont jouissent les citoyens au Sahara marocain (droits politiques, économiques, culturels et sociaux), affirmant que le niveau de développement observé dans les provinces du sud du Maroc bat en brèche de manière concrète les mensonges véhiculés par les ennemis de l'intégrité territoriale du



Royaume.

Par ailleurs, M. El Arab a indiqué que l'organisation, par le biais de sa branche en Algérie, a tenté d'accéder aux camps de Tindouf afin d'évaluer la situation qui y prévaut, mais s'en est vue interdire l'accès.

De son côté, Abdellatif Komat, doyen de la FSJES Aïn Chock, a

souligné que la conférence s'inscrit dans le cadre des missions dévolues aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ajoutant qu'il est de leur devoir de défendre les positions du Maroc et son approche visant à défendre la justesse de sa première cause nationale, à travers des idées, des opinions et des débats produc-

tifs et fructueux.

Il a, dans ce sens, expliqué que cette conférence vise à offrir aux étudiants-chercheurs l'opportunité de rencontrer des experts et des enseignants, d'échanger les opinions et d'approfondir le débat autour des efforts menés par le Royaume en vue de consolider les droits de l'homme dans leur ensemble.

# Omar Hilale appelle la communauté internationale à agir d'urgence contre l'enrôlement des enfants des camps de Tindouf par le "polisario"

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies, Omar Hilale, a appelé, à Oslo, la communauté internationale à prendre des mesures "fermes et urgentes" contre l'enrôlement militaire, par le groupe armé le "polisario", des enfants des camps de Tindouf et à empêcher qu'ils deviennent "les extrémistes et les terroristes de demain".

"La communauté internationale a le devoir de prendre des mesures fermes et urgentes, en vue de protéger les enfants, dans toutes les régions du monde, contre la spoliation de leur enfance, la privation de leurs droits élémentaires et leur enrôlement militaire par des groupes armés, dont celui du +polisario+, afin que les enfants des camps de Tindouf d'aujourd'hui, ne deviennent pas les extrémistes ou terroristes de demain", a souligné M. Hilale lors de la conférence internationale d'Oslo sur "La protection des enfants en temps de conflits armés".

Dans une contribution écrite aux débats du deuxième Panel interactif de la Conférence intitulée: "S'engager avec des acteurs armés pour protéger les enfants", l'ambassadeur marocain a indiqué qu'il est consternant de voir que des groupes armés poursuivent, en toute impunité, l'enrôlement forcé et l'endoctrinement des enfants, à des fins terroristes et militaires.

"C'est le cas des groupes armés terroristes de Daesh, Al Chabab, Boko Haram, ainsi que le +polisario+, qui continuent de violer tous les instruments



internationaux du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, et imposent leurs idéologies obscurantistes et leur endoctrinement militaire aux enfants dans plusieurs régions du monde", a-t-il indiqué.

Il a fait observer que les enfants ciblés par ces groupes terroristes se voient priver de leur enfance, de leurs droits les plus élémentaires, de leur éducation, de leur protection et de leur bien-être, de même qu'ils sont condamnés à vivre avec les lourdes conséquences physiques et les séquelles psychologiques de leur enrôlement par les groupes armés.

M. Hilale a tenu à rappeler, dans ce cadre, que les enfants dans les camps de Tindouf vivent à la merci d'un groupe armé séparatiste, le "polisario" et subissent toutes les formes d'abus et d'exploitation, d'embrigadement et d'enrôlement en tant qu'enfants soldats, notant que les réseaux sociaux "ont contribué à exposer ces pratiques barbares et criminelles, et à lever le voile sur ce qui se trame dans les camps de Tindouf depuis des décennies".

"Ce groupe séparatiste armé est pleinement responsable de l'enrôlement des enfants des camps de Tindouf, ce qui constitue un crime de guerre", a-t-il relevé, soulignant que le droit international stipule que le fait de procéder à l'utilisation, la conscription ou à l'enrôlement des enfants dans des forces armées, ou

dans des groupes armés, ou de les faire participer activement à des hostilités, constitue une violation grave du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU a rappelé que la responsabilité directe du groupe séparatiste armé le "polisario", pour les violations des droits des enfants dans les camps de Tindouf, est indivisible de celle du pays hôte, l'Algérie.

"Ce pays abrite le +polisario+, le finance, l'arme et lui a transféré, de facto, ses pouvoirs militaires, sécuritaires et juridictionnels. Ce qui lui a permis de poursuivre, en toute impunité, les violations des droits des enfants dans ces camps", a affirmé M. Hilale, ajoutant qu'en ne s'opposant pas aux exactions du groupe séparatiste armé le "polisario", le pays hôte "a failli à ses obligations internationales découlant des instruments auxquels il est partie, et qui accordent un droit de protection aux enfants, considérés par le droit international, comme catégorie intrinsèquement vulnérable".

L'ambassadeur a jugé important de souligner que la responsabilité de tout pays abritant des groupes armés est engagée dès lors qu'il viole les dispositions du "Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant concernant l'implication d'enfants dans les

conflits armés", notamment l'article 6 qui stipule que "Chaque Etat partie prend toutes les mesures – d'ordre juridique, administratif et autre – voulues pour assurer l'application et le respect effectifs des dispositions du présent Protocole", et l'article 7 qui dispose que les "Etats parties coopèrent à l'application du (...) Protocole, notamment pour la prévention de toute activité contraire à ce dernier".

Ce panel a été marqué par la participation notamment du vice-ministre colombien des politiques de défense et de sécurité, Alberto Lara, le Général Mutombo Katalay Tiende Joseph, de la République démocratique du Congo, le directeur général de l'ONG Geneva Call, Alain Deletroz et du chef de la division juridique du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Cordula Droege.

Organisée par le gouvernement de la Norvège, la conférence internationale d'Oslo rassemble plus de 400 personnes représentant une centaine d'Etats membres, des organismes onusiens et de la société civile. Ses objectifs étant de réfléchir sur les voies et moyens permettant une mobilisation internationale concrète, avec des actions tangibles, pour protéger les enfants, empêcher qu'ils ne soient recrutés illégalement et envoyés au combat, et veiller à ce que leurs droits fondamentaux ne soient plus bafoués en temps de guerre.



*Le groupe séparatiste armé est pleinement responsable de l'enrôlement des enfants des camps de Tindouf, ce qui constitue un crime de guerre*

# Interpellation à Oujda de quatre étudiants pour trafic d'appareils électroniques utilisés dans la fraude aux examens



Les éléments du service pré-fectoral de la police judiciaire d'Oujda ont procédé, mardi, sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), à l'interpellation de quatre étudiants soupçonnés de trafic d'appareils

électroniques de contrebande utilisés dans la fraude aux examens scolaires, apprend-on de source sécuritaire.

Les mis en cause, âgés entre 21 et 24 ans, ont été appréhendés en flagrant délit de possession et trafic d'appareils de contrebande qui seraient utilisés dans la fraude aux examens scolaires, précise la même source, notant qu'il s'agit de 64 appareils électroniques de type "VIP", de 30 micro-batteries, d'écouteurs sans fil et de fils et équipements électriques, ainsi qu'un ordinateur portable, outre une somme d'argent qui serait le butin de cette activité criminelle.

Les suspects ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent pour déterminer les tenants et aboutissants de cette affaire, alors que les recherches et investigations se poursuivent pour interpellier les autres complices, conclut la même source.

# La commission "6+6" annonce à Bouznika un compromis sur les lois électorales en Libye

La commission mixte "6+6", chargée par la Chambre des représentants et le conseil d'État libyens de préparer les lois électorales, a annoncé, dans la nuit de mardi à mercredi à Bouznika, que ses membres sont parvenus, au terme de deux semaines de réunions au Maroc, à un compromis au sujet des lois régissant les élections présidentielle et parlementaires prévues en fin d'année.

L'accord définitif au sujet de ces lois sera débattu dans les prochains jours en présence des présidents de la Chambre des représentants et du conseil d'État libyens, a indiqué Jalal Shwehdi, membre de la Chambre des représentants, lors de la séance de clôture des travaux de la commission 6+6, à laquelle ont pris part. Omar Abu Lifa, membre du Haut conseil d'État et Nasser Bourrita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

M. Shwehdi a hautement salué le rôle joué par le Royaume du Maroc pour la réussite de ce dialogue et pour parvenir à des compromis sur les lois électorales précitées, assurant que la commission n'a subi aucune pression

de l'étranger.

Pour sa part, M. Abu Lifa a affirmé que les membres de la commission sont parvenus à un compromis sur l'ensemble des points de divergence relatifs aux lois électorales, précisant que deux lois ont été élaborées, dont la première concerne l'élection du Parlement (Chambre des représentants et Sénat), alors que la deuxième texte porte sur l'élection du chef de l'État.

Il ne reste que la publication officielle des lois par la Chambre des représentants telle que stipulée par l'amendement 13 de la déclaration constitutionnelle pour entamer le processus électoral, a-t-il fait savoir.

Les points en suspens ont fait l'objet d'un compromis sans aucune ingérence étrangère, a-t-il précisé, expliquant que ces lois n'interdisent à aucune personne de participer au processus électoral et ne prévoient pas d'exclusion, de même qu'elles offrent l'opportunité aux partis politiques de jouer un rôle fondamental dans le processus électoral.

Les deux lois appuient une participation agissante de la femme dans la Chambre des représentants et le Sénat et élargissent la représentativité régionale



du pays, puisque toutes les zones reculées et les villages sont représentés au Parlement.

M. Abu Lifa a, en outre, exprimé sa reconnaissance et sa gratitude au Maroc qui a fortement appuyé la mission de la commission, relevant que les "efforts réussis" du Royaume ont largement favorisé l'accomplissement de cette mission.

Le Royaume du Maroc poursuit ses efforts en vue de trouver une solution définitive à la crise libyenne de sorte à garantir l'unité, la stabilité et le progrès de la Libye, en soutenant ses actions visant à organiser des élections

dans un cadre global, inclusif et pragmatique.

La réunion de Bouznika s'inscrit dans le prolongement de la série de rencontres qu'abrite le Royaume, réunissant les différentes parties libyennes en vue d'approfondir le dialogue sur les voies et moyens à même de mener au règlement de la crise dans ce pays, suivant une approche qui fournit l'espace idoine pour le dialogue et la concertation constructive.

Ces réunions avaient donné lieu à d'importants accords favorables au processus de règlement, à leur tête l'accord de Skhirat

(2015), l'accord entre le président de la Chambre des représentants, Akila Saleh, et le président du Haut Conseil d'État libyen, Khalid El Machri en octobre 2022 sur la mise en œuvre de résultats du processus de Bouznika concernant les postes de souveraineté et l'unification du pouvoir exécutif.

Le Maroc considère que le règlement de la question de la légitimité en Libye ne peut avoir lieu qu'à travers des élections présidentielle et législatives qui permettront au peuple libyen de choisir à qui confier le pouvoir de la gouvernance politique dans le pays.

# Horizons

## L'Espagne peut-elle faire preuve de leadership européen ?

*A une époque de rééquilibrage géopolitique, l'Europe a besoin d'une position plus cohérente dans les forums internationaux, ainsi que de partenariats stratégiques plus solides, pour renforcer son influence mondiale. L'Espagne peut contribuer à ces objectifs lorsqu'elle assumera la présidence du Conseil de l'UE le mois prochain – si la politique intérieure ne fait pas obstacle.*



Quelques heures seulement après que le Parti socialiste au pouvoir en Espagne a subi des revers importants lors des élections régionales et locales, le Premier ministre Pedro Sánchez a annoncé que les élections législatives, prévues pour la fin de l'année, se tiendraient tôt – le 23 juillet. L'Espagne étant prête à assumer la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne le 1er juillet, le moment est loin d'être idéal.

Un pays assurant la présidence du Conseil de l'UE dispose de six mois pour présider les réunions, coordonner le travail politique et assurer la continuité. En bref, pour faire avancer l'agenda du bloc. Mais la rotation de la présidence est fixée des années à l'avance et des événements intermédiaires émergent. Par conséquent, la présidence a été occupée par des gouvernements de canard boiteux, et certains – par exemple, le président français Emmanuel Macron – l'utilisent dans le cadre d'une campagne électorale nationale. Mais ce qui est extraordinaire, c'est de convoquer des élections anticipées un mois avant de prendre la tête du Conseil.

Ce ne sera pas facile non plus après le virage espagnol. La Hongrie devrait prendre le relais au second semestre 2024, mais le Parlement européen s'interroge déjà sur la capacité du pays à "s'acquitter de cette tâche de manière crédible" compte tenu de son "manque de respect du droit et des valeurs de l'UE". Il s'agit de la dernière manifestation d'un fossé grandissant entre les démocraties libérales de l'UE et ses démocraties illibérales, en particulier la Hongrie et la Pologne (qui devrait prendre la présidence du Conseil de l'UE en 2025).

Mais pour l'instant, ce sont les troubles politiques en Espagne qui menacent l'agenda du Conseil. Et ils sont arrivés à un moment où l'UE est secouée par des crises et où une guerre fait rage dans son arrière-cour. Alors qu'elle a réussi à garder les lu-

mières allumées et à rester au chaud l'hiver dernier, la question de la sécurité énergétique suite à la coupure brutale des hydrocarbures russes reste en suspens.

Pendant ce temps, le marché unique – le cœur battant de l'UE – montre des signes de tension, alors que les déséquilibres internes s'intensifient. Le récent assouplissement des règles en matière d'aides d'Etat – une réponse aux subventions incluses dans la loi américaine sur la réduction de l'inflation – déforme davantage les règles du jeu. Dans ce contexte, une présidence du Conseil floue ou improvisée est la dernière chose dont l'Europe a besoin.

Faisant encore monter les enchères, la présidence espagnole couvre les six derniers mois avant que le Parlement européen n'entre en mode électoral – une période cruciale pour régler les derniers détails et réaliser des progrès sur des questions vitales. A une époque de profonde incertitude politique, tirer le meilleur parti de cette présidence de «fin de mandat» sera quasiment impossible. Le fait que Sánchez soit resté jusqu'à présent essentiellement silencieux sur les priorités de son gouvernement pour sa présidence – une rupture notable avec les conventions – renforce cette évaluation.

Ce que l'on sait jusqu'à présent, c'est que l'Espagne se concentrera sur l'intelligence artificielle, le renforcement de la cybersécurité européenne et la transformation numérique. Au-delà de ces questions, cependant, elle devrait accorder une priorité élevée à la promotion de la transition vers une énergie propre, au renforcement de la base industrielle de l'UE et à la création d'un «noyau de pouvoir» au niveau de l'UE capable de faire progresser les intérêts à long terme du bloc et de renforcer son rôle d'acteur stratégique.

L'UE a longtemps fonctionné davantage comme un organe intergouvernemental que fédéral, les gouvernements

membres – en particulier les plus puissants – dominant le processus décisionnel. En conséquence, elle n'a pas réussi à établir une position unifiée dans un certain nombre de domaines clés, en particulier la politique étrangère, la sécurité et la défense.

On a beaucoup parlé de renforcer les capacités de défense communes de l'Europe et de parvenir à une «autonomie stratégique». Et beaucoup ont appelé à s'éloigner de l'unanimité en matière de politique étrangère, afin de renforcer la flexibilité et l'esprit de décision de l'UE. Mais, au-delà de la facilité européenne pour la paix et des initiatives d'achats conjoints, peu d'actions concrètes ont été entreprises.

Si l'UE veut aider à déterminer l'orientation de la gouvernance mondiale, elle doit se tailler une place dans un ordre mondial en mutation. Cela nécessitera une action beaucoup plus concertée, y compris un approfondissement de l'engagement avec les pays du Sud, notamment l'Amérique latine – une région que l'UE a longtemps reléguée en marge de sa politique étrangère. Avec l'Afrique, l'Amérique latine est une «région tournante» qui peut faire pencher la balance mondiale vers le type d'ordre fondé sur des règles que l'UE souhaite – ou vers quelque chose d'entièrement différent. Cela n'échappe pas aux dirigeants de l'UE. Dans un document confidentiel envoyé aux ministres des Affaires étrangères l'année dernière, le chef de la politique étrangère de l'UE, Josep Borrell, a appelé à un "saut qualitatif dans les relations" avec l'Amérique latine et les Caraïbes d'ici 18 mois.

Mais atteindre cet objectif nécessitera un leadership ferme, notamment parce que la région présente des défis politiques évidents. L'Amérique latine semble avoir été balayée, une fois de plus, par une "marée rose", avec des gouvernements

de gauche au pouvoir dans 12 pays, et le mécontentement politique est omniprésent – une recette pour le bouleversement. Pendant ce temps, la Chine a étendu son influence dans la région, devenant le deuxième partenaire commercial de l'Amérique latine.

Il existe des politiques concrètes que l'UE peut poursuivre maintenant qui contrecarieraient l'influence de la Chine et placeraient l'Europe sur une base stratégique plus solide en Amérique latine et au-delà. Par exemple, l'UE devrait s'efforcer de finaliser les accords de libre-échange en attente depuis longtemps. Lorsque les obstacles à une mise en œuvre complète sont insurmontables, les accords peuvent être divisés en parties, de sorte que les dispositions moins litigieuses puissent être ratifiées. L'accord de libre-échange intérimaire conclu l'année dernière entre l'UE et le Chili montre que cela est possible.

L'Europe doit également tirer le meilleur parti de son prochain sommet avec la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, qui offre une occasion importante de renforcer les relations. L'Espagne, qui a joué un rôle clé dans les premiers efforts de l'UE pour forger une politique latino-américaine, devrait montrer la voie.

Une position plus cohérente dans les forums internationaux, associée à des partenariats stratégiques plus solides, renforcerait l'influence de l'Europe en cette ère de rééquilibrage mondial. L'Espagne pourrait apporter une contribution tangible à ces objectifs lorsqu'elle assumera la présidence du Conseil de l'UE le mois prochain – mais seulement si Sánchez parvient à empêcher la politique intérieure de faire obstacle.

**Par Ana Palacio**  
*Ancienne ministre des Affaires étrangères de l'Espagne et conférencière invitée à l'Université de Georgetown.*

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

BIEN DÉCIPÉ	COFFRE	GOUTTES D'EAU		LÂCHE ROMAINS	MERCE-NAIRE	VOCABLE		EN JORDANIE	BLÉ DU SALVADOR		PENRANT
						L'ARME AU PIED AS					
EN VOILÀ UN QUI RAPPORTE									ARTICLE DISSIMULE		
PARTI À GAUCHE			EN PANNE	ESCARGOT							
LAVAGE								TERME ANGLAIS CONIFÈRE			
				PARCIMONIEUX			PRONOM FAIRE LA COUR			AVEC LES POLLES	
PROPRIÉTÉ NAZI			INFUSION		LETTRES DE NAPLES SAGES						
PRÊT À ÊTRE EMBALLÉ		LETTRES DE TACITE			BOUT À BOUT	ENIVRÉE		ENZYME	SUITE		DE BAS EN HAUT MENUE
TYPE		SES CLIENTS SONT PATIENTS								PORTEUR DE CHARGE	
				LUXE DO		DEMI-FRÈRE					
RUSTRE	MODESTE							VOYELLES			
						ZONENT					

Solution mots flechés d'hier

PARAGE	BOIS	UN SAC	LAIS	RECUE	PREMIER	TYRANE	P	PROFOND	PLUME	E	BALAI	ANCIEN	FAÇON	DE	PELLER	A	ANGRE	ETTE
B	U	T	I	N	N	I	C	O	T	I	N	E	N	A	B	A	B	S
P	N	I	C	O	T	I	N	E	S								S	
P	I	A	N	E	R	I	E	S										
A	N	E	R	I	E	S												
A	N	E	R	I	E	S												
M	I	R	O	B	O	L	A	N	T	E								
M	R	O	B	O	L	A	N	T	E									
N	R	O	S	E														
N	R	O	S	E														
E	E	U																
E	E	U																
S	M		R	O	N	D												
S	M		R	O	N	D												
U	R	G	E															
U	R	G	E															

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benrabia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouafiy  
Mouad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Aïcha Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezziar

**Service technique**  
Khadija Seli (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadija Halali  
Hafid Bouzarrouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmaridi

**Révision**  
Abdelouassim Warrach  
**Secrétaire**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Lazrak  
**Correspondants**  
Ahmedou El Katob (Lalyoune)  
Abdelali Khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Selhouan  
Khali Benmoussa

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca - Maroc

**E-mail**  
liberation@libe.ma  
**Téléphone**  
0522 61 94 04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62 09 72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annonces@libe.ma

Youssef El Gaba  
Mourad El Youssefi  
Loubna Bighdadi  
Laila Mouarab  
Rkia Ait Dohman  
Sihem Zater  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3<sup>e</sup> Etage - Casablanca  
**Tél:** 0522 31 00 62  
0522 62 32 32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31 28 30

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

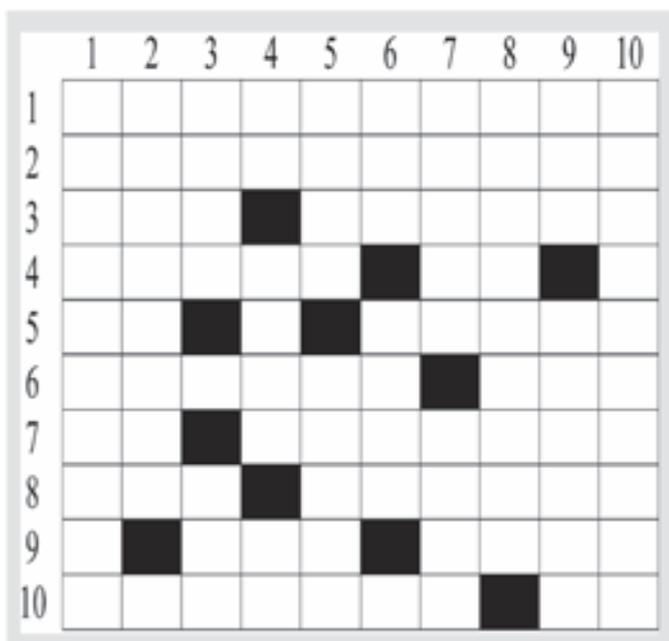
**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse:  
130/04

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**  
**Libération Maroc**

**o.j.l. MAROC**  
2017  
www.o.j.l.ma

## Mots croisés



## HORIZONTALLEMENT

- 1- Pour une pêche du grand large
- 2- Mettes en alerte
- 3- Fête dansante - Éclairés
- 4- Occlusion intestinale - Montré les dents
- 5- Titane - Confier au sol
- 6- Plus frivole - Vieux
- 7- Indique - Berne du Canada
- 8- Sou roumain - Renfermé et isolé
- 9- Bruit - Chef
- 10- Infécond - Naïfs

## VERTICALEMENT

- 1- Cockpits
- 2- Cautionnée
- 3- Eau du Congo - Plus neuf
- 4- Tour - Versant non ensoleillé - Métal
- 5- Indiens - Rempli
- 6- Éclate - Majesté
- 7- Eau de France - Cité leuillée
- 8- Méritant le respect
- 9- Berne - Conduite d'eaux usées
- 10- Elles séparent le sucre de la mélasse

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

3	7	6		2				
1			3	2	5			
	2	8			1	6		
8		7			4			
2	7		5	1		3	8	
	9			3			5	
	5	3			8	1		
		1	3	6			2	
	2			9	3	6		

## Moyen

		6	2					9
	9			4			8	1
		8	9	5				7
	3				8	1	2	5
	6	5	4	1				8
	8			9	3	4		
	7	3		1			9	
4					2	3		

## Difficile

		8		4		3	1	
	9			3				
6	1		8					
			4		9			
	8		5	1	7		4	
		5	6					
			2		5	4		
		7				6		
9	2	4			3			

## Expert

			9				7	8
		9	3	8				
					6	3		
6	3	1						
	1		9				8	
					4	1	6	
		7	8					
				1	2	7		
5	6				3			

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,  
la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

4	9	7	5	1	2	6	3	8
3	8	1	4	6	9	7	2	5
5	6	2	8	3	7	1	4	9
7	1	4	6	8	3	9	5	2
6	2	8	9	5	4	3	7	1
9	3	5	2	7	1	4	8	6
8	7	9	1	4	5	2	6	3
1	4	6	3	2	8	5	9	7
2	5	3	7	9	6	8	1	4

## Moyen

5	8	7	2	1	9	3	6	4
3	4	6	8	5	7	1	9	2
2	9	1	4	3	6	7	5	8
8	2	5	1	9	3	6	4	7
1	7	3	6	4	8	9	2	5
9	6	4	7	2	5	8	3	1
7	1	9	5	6	4	2	8	3
6	5	2	3	8	1	4	7	9
4	3	8	9	7	2	5	1	6

## Difficile

2	7	6	4	3	9	8	1	5
8	4	1	2	6	5	7	9	3
5	9	3	8	1	7	2	4	6
3	2	9	5	7	6	4	8	1
4	6	5	1	2	8	3	7	9
7	1	8	9	4	3	6	5	2
9	3	2	7	8	1	5	6	4
1	8	4	6	5	2	9	3	7
6	5	7	3	9	4	1	2	8

## Expert

3	4	1	5	9	7	8	2	6
2	7	9	8	6	3	1	5	4
5	6	8	2	1	4	3	7	9
8	1	7	9	2	6	5	4	3
9	3	2	4	5	8	6	1	7
4	5	6	7	3	1	2	9	8
6	8	4	1	7	5	9	3	2
7	2	5	3	8	9	4	6	1
1	9	3	6	4	2	7	8	5

## L'ACAPS organise à Casablanca une Master class sur «La vente en ligne des produits d'assurance»

L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) a organisé, à Casablanca, une Masterclass sur la thématique: «La vente en ligne des produits d'assurance».

Le directeur de la Protection des Assurés à l'ACAPS, Youness Lammat, a affirmé que la digitalisation constitue aujourd'hui un enjeu majeur, ajoutant que le secteur de l'assurance ne peut pas rester à l'écart des évolutions des comportements de consommation des Marocains, notamment le e-paiement.

Il a assuré qu'une feuille de route est en cours de déploiement par l'ACAPS et elle a pour objectif de «mieux accompagner cette transformation dans l'intérêt d'un secteur assurantiel dynamique et moderne, tout en veillant à préserver les droits des assurés et des bénéficiaires de contrats».

Cette feuille de route se décline en sept axes: jouer un rôle moteur dans la promotion et l'accompagnement de l'innovation et de la digitalisation du secteur des assurances au profit du consommateur et du développement du secteur; promouvoir le secteur de l'assurance en favorisant la transparence et la compétitivité; garantir un cadre favorable à la



protection des droits du consommateur dans un monde en mutation; poursuivre les efforts d'adaptation des instruments de contrôle et de supervision à l'ère du digital; renforcer les compétences numériques internes et favoriser une culture digitale; accélérer le développement du secteur de l'assurance en encourageant notamment les canaux et offres alternatifs adaptés aux segments de la population actuellement exclus; et, enfin, garantir une stratégie de communication efficace avec le secteur et l'écosystème digital.

Youness Lammat a, en outre, mis en avant le cadre juridique qui régit les ventes en ligne, dont le Dahir formant Code des obligations et des contrats, qui constitue un pas important vers la digitalisation de la relation avec la clientèle et la sécurisation du processus de l'achat-vente en ligne, à travers notamment la gestion des contrats, des sinistres et des réclamations.

En ce sens, il a expliqué que l'instruction de vente en ligne des produits d'assurance, émise par l'ACAPS, vise à appuyer et éclaircir cet arsenal juridique afin de per-

mettre au client d'exécuter son contrat de la meilleure manière, notant que le dispositif de vente en ligne peut permettre la signature électronique comme il peut prévoir la signature physique.

"Le Maroc vit aujourd'hui dans un contexte en mutation et un changement basé sur la digitalisation. Le secteur de l'assurance est ainsi obligé de suivre cette dynamique et l'ACAPS ne peut qu'adhérer à cette digitalisation qui constitue une stratégie nationale", a indiqué, pour sa part, la directrice de la communication et des relations internationales de l'ACAPS, Siham Ramli.

Et d'ajouter: «L'ACAPS cherche à mettre en valeur le travail qui a été fait et à expliquer aux citoyens le rôle et le processus de la vente en ligne, depuis l'inscription jusqu'à l'acquisition du produit. Il s'agit d'une occasion importante pour mieux comprendre les enjeux de la vente en ligne que ce soit au niveau de la loi ou en termes de distribution».

Siham Ramli a, en outre, fait valoir que la feuille de route, qui est en cours de déploiement par l'Autorité, vise à mieux accompagner

cette transformation dans l'intérêt d'un secteur assurantiel dynamique et moderne, tout en veillant à préserver les droits des assurés et des bénéficiaires de contrats.

En 2022, l'ACAPS a publié une instruction relative aux dispositifs électroniques de vente en ligne de produits d'assurance. Elle a pour but de clarifier le cadre légal et les attentes de l'Autorité, de simplifier les procédures et de responsabiliser les acteurs.

Les dispositifs électroniques de vente en ligne de produits d'assurance peuvent permettre la signature électronique comme ils peuvent prévoir la signature physique du contrat.

«L'opérateur est confronté, lors de la conception de son dispositif, au choix du déroulement exact de la présentation des produits, notamment des modalités de souscription et de signature du contrat. Hormis les dispositifs se limitant à de la publicité, l'assureur/distributeur peut soit opter pour un dispositif de bout en bout, avec signature électronique, ou un dispositif avec signature manuscrite, avec ou sans conclusion en ligne», a mis en exergue You-

ness Lammat dans sa présentation de la vente en ligne au Maroc.

Il convient de rappeler que l'ACAPS a mis en place une cellule dont le rôle est la promotion de l'innovation et le développement de l'écosystème Insurtech en vue d'améliorer l'expérience client et de promouvoir l'inclusion assurantielle.

«Cette structure s'appuie sur des leviers visant à stimuler l'innovation au sein du secteur de l'assurance marocain, et ce en développant des synergies entre toutes les parties prenantes dont les porteurs de projets, les entreprises d'assurance et de réassurance et les assurés», lit-on dans le dossier de presse distribué lors de cette Masterclass. Et d'ajouter que «la mission de la cellule d'innovation est double: d'une part, elle est chargée d'accompagner les porteurs de projets innovants en s'assurant de leur conformité avec la réglementation en vigueur, et d'autre part, elle apporte son soutien aux entreprises d'assurance et de réassurance pour leur permettre d'interagir avec l'écosystème Insurtech».



Une feuille de route en cours de déploiement pour la promotion et l'accompagnement de la digitalisation du secteur

# La croissance économique devrait s'établir à 2,5% en 2023 La Banque mondiale projette une progression à 3,3% en 2024

Selon les dernières Perspectives économiques mondiales publiées par la Banque mondiale, mardi 6 juin, la croissance économique du Maroc devrait s'établir à 2,5% au terme de l'année 2023 contre 1,1% en 2022.

«Au Maroc, la croissance devrait s'accélérer pour atteindre 2,5% en 2023 contre 1,1% l'année précédente, grâce à la résilience du tourisme et de l'industrie automobile», a en effet indiqué l'institution financière internationale, estimant qu'elle devrait atteindre 3,3% en 2024 voire 3,5% en 2025.

La Banque mondiale note, en revanche, que les «conditions météorologiques défavorables retarderont la normalisation de la production agricole après plusieurs années consécutives de sécheresse».

Par ailleurs, constate l'organisme, «au Maroc, la sécheresse persistante et l'inflation élevée fragilisent la croissance, le chômage ayant dépassé son pic pandémique en mars 2023».

Au niveau de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), la Banque mondiale note que cette partie du monde a entamé l'année 2023 sur une dynamique de croissance solide, mais constate qu'elle «marque le pas».

Bien qu'ayant bénéficié d'une croissance élevée pendant dix ans



et d'un faible taux de chômage l'année dernière, les pays exportateurs de pétrole ont annoncé des réductions de leur production pétrolière, a indiqué l'institution de Bretton Woods.

Poursuivant son analyse, elle note également que les économies importatrices de pétrole sont pour leur part «en butte à plusieurs difficultés, en particulier une inflation élevée et leur croissance s'est nettement ralentie en 2023».

La Banque mondiale table

ainsi sur un ralentissement de la croissance à 2,2% en 2023, avec des révisions à la baisse par rapport aux projections de janvier, tant pour les pays exportateurs qu'importateurs de pétrole.

L'institution estime toutefois que «le niveau de production devrait rebondir en 2024 pour atteindre 3,3%», pourvu que l'inflation et les turbulences mondiales s'atténuent et que la production de pétrole augmente.

Avant de rebondir à 3,2% en

2024, «la croissance des pays exportateurs de pétrole devrait ralentir à 2,0% en 2023», a-t-elle aussi indiqué, expliquant que cela traduit une baisse significative par rapport aux prévisions d'il y a seulement six mois.

Selon ses explications, les baisses de production pétrolière annoncées en 2023 et qui devraient être progressivement supprimées en 2024 justifient en grande partie cette révision.

A noter que la croissance

mondiale devrait marquer le pas en 2023, pour tomber à 2,1%, contre 3,1% en 2022, selon les projections de l'organisme international. «En excluant la Chine, les économies émergentes et en développement devraient voir leur croissance ralentir à 2,9% cette année, contre 4,1% l'année dernière», a-t-il expliqué précisant que ces anticipations font état d'une révision à la baisse générale.

Alain Bouithy

## Maroc-UE : La décarbonation de l'économie, une opportunité historique pour créer un marché innovant et commun

La décarbonation de l'économie offre aux entreprises européennes et marocaines une opportunité historique pour créer un marché innovant, vert et commun, et en faire un modèle pour le reste du monde, a affirmé, mardi à Casablanca, le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alij.

Intervenant à l'ouverture d'un séminaire autour du Pacte vert de l'Union européenne (UE) initié par la CGEM et l'UE, M. Alij a relevé que l'entrée en vigueur du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE est un événement capital et se veut la première mesure de ce type visant à stimuler l'innovation verte dans le monde industriel.

Les industries stratégiques du Maroc sont prêtes à relever ce défi et reconnaissent l'importance de ce moment, a poursuivi le

président de la CGEM dans une intervention pré-enregistrée et diffusée lors de cette rencontre, rapporte la MAP.

"Cette année, nous avons sollicité l'aide de nos partenaires européens pour créer une culture orientée vers la durabilité. Par exemple, en mai, nous avons lancé, en collaboration avec la Banque européenne d'investissement, un guide modulaire sur la nécessité de décarboner notre économie. Nous avons reconnu que de nombreux défis législatifs seront associés à ce mouvement. En même temps, les opportunités sont indéniables", a-t-il dit.

Le président de la CGEM a également appelé les décideurs politiques à continuer à fournir les incitations qui stimulent l'innovation dans les technologies vertes en insistant sur l'importance de trouver le juste équilibre entre la mise sur le marché de

nouvelles technologies et la garantie d'une transition écologique juste et à mettre en place des partenariats mondiaux solides.

Pour sa part, l'ambassadrice de l'UE au Maroc, Patricia Lombart Cussac, a indiqué que la transition vers une industrie décarbonée et circulaire offre au Maroc d'importantes opportunités en matière de croissance économique et d'accès à de nouveaux marchés et permet également de créer de nouveaux emplois, notamment pour les jeunes et d'attirer le déploiement de nouvelles technologies. En outre, l'ambassadrice de l'UE au Maroc a noté que "la transition verte est une urgence, de part et d'autre de la Méditerranée, et l'Union européenne est déterminée à la mener avec ses partenaires".

Marquée par la présence de représentants de directions générales de l'UE, à sa

voir la Direction générale du voisinage et des Négociations de l'élargissement (NEAR), la Direction de l'environnement, la Direction de l'énergie, la Direction de la fiscalité et de l'union douanière (TAXUD) et la Direction de l'action pour le climat (CLIMA), cette rencontre a pour objectif de présenter les nouvelles réglementations industrielles et environnementales du Pacte vert européen ainsi que les opportunités qu'il offre au secteur privé marocain.

La session d'ouverture de ce séminaire, qui a également connu la participation de l'administrateur de la CGEM, Saïd Elhadi, et de la coordinatrice principale des relations de la CGEM avec les institutions européennes, Abir Lemseffer, a été suivie d'un panel de discussions avec les représentants des directions générales de l'UE et d'une session d'échange.

SIEL 2023

## La SNRT expose le rôle central de la chaîne Tamazight en promotion de la fiction télévisée

Au 28ème SIEL, les activités du stand institutionnel de la SNRT commencent par mettre en lumière le rôle central de la chaîne « Tamazight » pour l'essor de la fiction télévisée en quantité et qualité. Dans ce sens, une conférence a été organisée lundi en présence de responsables, d'experts et de stars des œuvres télévisées amazighes. L'occasion pour présenter le livre « Tifawin : Méditations en culture et créativité amazighes ».

En détail, la conférence a révélé ce rôle central en présence du directeur des programmes Radio et TV de la chaîne Tamazight, Abdellah Taleb Ali, de Rajae Khernaz, actrice et scénariste, du réalisateur Mustapha Achauer, de l'acteur Farouk Aznabet et de la scénariste, Bouchra Malek. Cette rencontre a également mis en avant des indicateurs de performance autour des rôles distingués, de la chaîne « Tamazight », depuis sa création en 2010 par la SNRT, en valorisation, développement et propagation de la culture et la langue amazighes. Le tout en révélant la pluralité linguistique et culturelle au Maroc voire la contribution à la mise en œuvre de l'officialisation de la langue amazighe dans l'audiovisuel.

De plus, les intervenants ont tenu à



considérer la fiction télévisée amazighe en tant que secteur témoignant de l'impact fort et de l'éminente valeur ajoutée de la chaîne en termes d'évolution et de qualification de ses productions en qualité et quantité. Chose qui se manifeste, en termes de quantité, par l'enrichissement, depuis 13 ans, de la production de 160 films amazighs dans les trois affluents et de 28 feuilletons, outre le soutien au théâtre amazigh via l'acquisition des droits de diffusion de 40 pièces de théâtre.

Cette rencontre a révélé que cet in-

térêt est reflété par le fort attachement des téléspectateurs à la chaîne qui récolte de meilleurs taux d'audience notamment en Ramadan. Selon les statistiques de 2022, les taux les plus élevés ont été enregistrés en avril marqué par une audience de 3,8 millions de téléspectateurs de par le territoire national.

Ce bilan étant, selon les participants à cet événement, conforme aux principes généraux de service public offert par la SNRT. Et ce en ancrant les constantes principales du Royaume qui se manifestent par un Islam tolérant, une intégrité nationale aux affluents multiples, une monarchie constitutionnelle et un choix démocratique.

### Publication, un passage unique de la télé au livre

La SNRT continue à célébrer ses compétences et cadres distingués. Au SIEL, le stand institutionnel a abrité la présentation de cette œuvre publiée par l'Ircam. A cette occasion, des personnalités médiatiques et culturelles à l'instar de Mohamed Sallou, spécialiste en études artistiques, expressions littéraires et production radio, Ahmed Assid, chercheur à l'Ircam et Mohamed Akoudad, écrivain et critique, ont participé à cette présentation.

L'ensemble des intervenants prennent cette œuvre pour l'une des expériences uniques ayant transféré une émission pionnière de la télévision vers un livre élégant et intégral documentant l'œuvre télévisée diffusée sur Al Aoula en six ans (2004-2010). Une émission dédiée à la créativité amazighe en littérature, musique et arts plastiques, ainsi qu'au patrimoine populaire à travers la culture amazighe.

Table ronde initiée par le CSEFRS

## Recherche et innovation, maîtres-mots d'une réforme universitaire édifiante

Des experts et chercheurs ont appelé, mardi au Salon international de l'édition et du livre (SIEL), à promouvoir davantage la recherche scientifique et l'innovation en vue de concrétiser une réforme édifiante de l'enseignement supérieur.

Intervenant lors d'une table ronde initiée par le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) autour du thème "Quel modèle d'université pour faciliter l'intégration du Maroc dans le concert des pays émergents?", ils ont énuméré les initiatives

clés du Plan d'accélération de transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (PACTE ESRI).

De même, ils ont soulevé la question de la garantie d'un accès équitable à l'éducation supérieure pour tous les étudiants à travers le Maroc dans le respect des principes d'équité.

Évoquant la transformation numérique de l'enseignement supérieur, les intervenants ont plaidé pour l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication, tout en repensant les méthodes pédagogiques en vue d'en tirer pleinement profit au service de l'innovation dans l'apprentissage.

En relation avec la promotion de la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur, ces experts ont appelé à favoriser la collaboration entre les universités et les acteurs industriels pour promouvoir l'innovation et le transfert de technologie, tout en prônant l'adoption

d'une politique encourageant l'implication de chercheurs étrangers.

Modérée par Abdelkrim Madoun, membre du Conseil, cette table ronde a enregistré la participation de Hicham Benfeddoul, directeur du Pôle études, recherche et appui aux instances du CSEFRS et de Laila Lebled, membre du Conseil.

De même, elle a été encadrée par

Mohammed Tahiri, directeur de l'enseignement supérieur et du développement pédagogique, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Hamid Bouabid, directeur de la recherche scientifique et de l'innovation au ministère et Mohamed Jamal Eddine Sebbani, membre du CSEFRS.

### Les lauréats de la deuxième édition du concours «Jeunes poètes» dévoilés

Les lauréats de la deuxième édition du concours «Jeunes poètes», organisé par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, ont été dévoilés lors d'une cérémonie tenue mardi dans le cadre de la 28ème édition du SIEL.

La première place de ce concours est revenue à Amal Algharib, de Marrakech, pour son poème en arabe classique « Machahid Min Kitab Al Amouate » (Scènes du livre des morts), tandis que la deuxième place a été décrochée par la poétesse Fatima Zahra Attaoui pour son poème écrit en français «Crépuscule». La jeune Zina Bouhia s'est adjugé, quant à elle, la troisième place pour son poème en Zajal «Elli Fetmatou Lqsida».



# Le caftan marocain brille à la Semaine africaine de l'UNESCO à Paris

Le caftan marocain, dans toute sa splendeur et sa magnificence, a brillé de mille feux, mardi à Paris, lors d'un défilé de mode africaine, organisé dans le cadre de la Semaine africaine de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Lors de ce défilé d'exception, qui a regroupé plusieurs créateurs venus de différentes régions d'Afrique, la célèbre styliste et designer marocaine, Fatim Filali Idrissi, a présenté ses prestigieuses créations de caftan marocain aux coupes et aux broderies traditionnelles sublimes, transportant l'assistance dans un monde d'élégance, de beauté et de magnificence.

"Dans cette collection représentant toutes les régions du Royaume, chaque caftan raconte une histoire unique, une sorte de célébration de l'art et de l'artisanat marocains", a déclaré Mme Filali Idrissi à la MAP.

Selon elle, le caftan marocain, porté avec fierté et amour par les femmes marocaines, est bien plus qu'un article de mode, car il s'agit d'un symbole de la beauté, de l'histoire et du raffinement du Maroc depuis des siècles. "C'est une affirmation de notre identité culturelle, un hommage à la richesse et à la profondeur du patrimoine marocain", a-t-elle dit, soulignant que "porter un caftan, c'est porter le Maroc et son héritage culturel dans son cœur".

De son côté, Hind Joudar, créatrice et fondatrice de l'Oriental Fashion Show, un événement de mode d'envergure internationale qui célèbre la haute couture orientale et porte haut et fort le caftan marocain, a indiqué que ce défilé est très important pour montrer la valeur et la diversité du caftan et



du patrimoine marocains.

"Le caftan est un patrimoine vivant en constante évolution et se modernise grâce à tous les stylistes qui le font vivre, et surtout les artisans", a dit Mme Joudar, soulignant que les Marocains du monde, porteurs de la culture marocaine dans les pays où ils vivent, ont cette responsabilité de "faire vivre le Maroc en dehors du territoire".

Le défilé, qui a eu lieu au siège de l'Organisation onusienne, s'est déroulé en présence de l'ambassadeur, délégué-permanent du Maroc auprès de l'UNESCO, Samir Ad-dahre, de plusieurs créateurs artistiques et artisans marocains.

Le programme de la Semaine africaine de l'UNESCO, qui se prolonge jusqu'au 9 juin courant, comprend diverses activités aux-

quelles le Maroc participe activement. Parmi celles-ci, le Maroc est présent à travers une boutique mettant en avant des produits artisanaux du Royaume, un "hub d'entrepreneurs", des panels, ainsi qu'un stand proposant différentes spécialités culinaires marocaines.

Placée sous le thème "L'éducation, la culture et la science dans le développement des échanges intra-africains", l'événement comprend également un salon du livre, et propose plusieurs ateliers d'art et d'artisanat africains, ainsi que des projections de longs et courts métrages. Il se terminera par un gala artistique unique d'expressions de la diversité culturelle, avec des spectacles de danses folkloriques et de musique provenant d'une dizaine de pays africains.

## Bouillon de culture

### Festival

La 14<sup>ème</sup> édition du Festival international de film documentaire d'Agadir (FIDADOC) qui s'est ouverte lundi se poursuivra jusqu'au 10 juin, à l'initiative de l'Association de culture et d'éducation par l'audiovisuel (ACEA).

La sélection officielle de cette édition comprend 21 films originaires de 22 pays de production, selon les organisateurs qui notent que la compétition internationale est composée de 11 longs métrages alors que la compétition de courts métrages africains comprend 4 films.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur artistique du FIDADOC, Hicham Falah, a indiqué que cette manifestation ambitionne de contribuer au renforcement de l'offre culturelle dédiée aux étudiants marocains et aux professionnels issus du continent africain, ajoutant que la résidence d'écriture panafricaine et "la Ruche documentaire" du festival offrent l'opportunité à plus de 100 participants pour prendre part à une série d'activités éducatives figurant au menu de cet événement.

Le festival dont la sélection officielle comprend un panorama de 3 films évoquant chacun à sa manière la diversité de l'identité marocaine, rendra hommage à la réalisatrice-productrice Izza Genini et au réalisateur-producteur Ahmed El Maanouni, en projetant en leur présence le dernier opus de la première, "Mon Souk du Jeudi" et un grand classique du second "Al Hal" (Tranes), produit par Izza Genini en 1981 et restauré en 2007 dans le cadre du prestigieux Cinema Foundation Project.

# "Tembelle" remporte le GP du Festival international du film de Dakhla

Le film "Tembelle" du réalisateur Lougandais, Morris Mugisha, a raflé le Grand prix de Dakhla dans la catégorie des longs métrages, lors de la cérémonie de clôture de la 11<sup>ème</sup> édition du Festival international du film de Dakhla, qui a pris fin mardi.

Ainsi, le prix du jury de ce festival initié par l'Association pour l'animation culturelle et artistique dans les provinces du Sud, est revenu au long métrage "Sahari-Slem Wsaa" du réalisateur marocain, Moulay Taieb Bouhanana.

Le prix de la meilleure interprétation féminine a été remporté par les actrices du film "Mayouya" de la réalisatrice congolaise, Claudia Yoka, tandis que le prix de la meilleure interprétation masculine est revenu à l'acteur marocain, Saad Mouaffac pour son rôle dans le film "L'esclave".

Dans la même catégorie, une mention spéciale de la part des membres du jury a été attribuée au film "Amani" du réalisateur comorien

Ahmed Toiouil.

S'agissant de la catégorie des courts métrages, le Grand prix de Dakhla est revenu au film sénégalais "Astel" de Ramata Toulaye Sy, alors que le prix de la meilleure réalisation a été attribué au film malien "\$75000" de Moïse Togo.

Quant au prix du meilleur scénario, il a été décerné au film marocain "Story" de son réalisateur Mohamed Bouhari.

Dans une allocution de circonstance, le président du festival, Zine El Abidine Charafeddine, a souligné que le succès de cette édition est le couronnement d'un travail d'équipe, notant que six jours durant, les jeunes de la région de Dakhla-Oued Eddahab ont débattu de sujets relatifs au cinéma et bénéficié d'ateliers de formation.

Cette édition, a-t-il poursuivi, a été marquée par la présence d'une pléiade d'artistes, producteurs, réalisateurs, critiques et écrivains du Maroc et de plusieurs arabes et africains, notant que ce festival vise à

rapprocher le cinéma des habitants de la ville de Dakhla, à travers la projection d'une série de films marocains, arabes, et africains.

Pour sa part, l'écrivaine camerounaise Freida Ekotto, responsable du département des études africaines à l'Université du Michigan (Etats-Unis) et présidente du jury de la compétition officielle, s'est dite impressionnée par la qualité des films en lice, estimant que l'avenir du cinéma africain sera prometteur.

Cette grand-messe cinématographique a célébré le cinéma africain à travers la présence de cinéastes issus de 16 pays africains, à savoir le Cameroun, l'Île Maurice, l'Angola, la Burkina Faso, le Ghana, l'Ouganda, la République Centrafricaine, le Rwanda, l'Union des Comores, le Bénin, le Congo, le Sénégal, la Somalie, la Tunisie, l'Égypte, la Mauritanie et le Maroc.

Dix longs métrages ont été en lice pour le prix du festival. Il s'agit des films "Regarde les étoiles" de David Constantin (Île Maurice),

"Our Lady of chinese shop", d'Ery Claver (Angola), "L'accord" de Léa Malle Frank Thierry (Cameroun), "Tembelle" de Morris Mugisha (Ouganda), "Amani" d'Ahmed Toiouil (l'Union des Comores), "Mayouya" de Claudia Yoka (Congo), "L'esclave" d'Abdelillah El Jouhari (Maroc), "The sons of the Lord" d'Imene Ben Hassin (Tunisie), "La porte verte" de Raouf Abdelaziz (Égypte) et "Sahari-Slem wsaa" de Moulay Tayeb Bouhanana (Maroc).

Présidé par l'écrivaine camerounaise Freida Ekotto, le jury de la compétition officielle de ce rendez-vous cinématographique est composé du cinéaste et ancien ministre de la Culture du Québec, Maka Koto, l'actrice marocaine, Sana Alaoui, de la productrice et chef costumière américaine, Dana Scholdel-mayer et du réalisateur béninois, Sylvestre Amoussou.

Quelque 10 films ont concouru dans la catégorie des courts métrages. Il s'agit des films "En route" de Leslie To (Burkina Faso), "Twin

lakes haven" de Philibert Aimée Mbabazi (Rwanda), "Astel" de Ramata Tolay Sy (Sénégal), "Breaking ground" de Girihirwe Ines (Rwanda), "Quand mes parents viennent me voir" de Mo Harawe (Somalie), "Zoé" de Carmen Vivian Netto (Centrafrique), "Cicatrices" d'Insaaf Arafa (Tunisie), "Tstusue" d'Amartel Amar (Ghana) et les films marocains "Le Burqa" de Wahid Senouji et "Story" de Mohamed Bouhari.

Le jury des courts métrages, qui est présidé par le journaliste et critique de cinéma Bilal Marmid, est composé de l'écrivaine et critique de cinéma égyptienne, Nahed Salah, de la réalisatrice mauritanienne, Amal Saad Bouh, du journaliste marocain, Bakkar Dlimi et de la monteuse tunisienne, Nadia Touijar.

Dans le cadre des activités parallèles de ce rendez-vous cinématographique, une série de colloques, de débats, d'ateliers et sessions de formation ont été organisés, en plus de la projection des dernières productions cinématographiques nationales.

Neil Colquhoun, vice-président d'Epson pour la région CISMETA

## La durabilité, l'un des principaux avantages concurrentiels des solutions Epson

# Entretien

*Vice-président d'Epson pour la région CISMETA, Neil Colquhoun a animé une rencontre en marge de la première édition du Salon GITEX Africa (du 31 mai au 2 juin), à Marrakech, au cours de laquelle il a partagé la vision stratégique de la multinationale, ses futurs plans ainsi que les résultats d'une récente étude menée sur les startups de la région. L'occasion pour nous de revenir sur la participation de l'entreprise à cet événement.*

**Libé :** Epson a pris part à la première édition de GITEX Africa qui s'est tenue du 31 mai au 2 juin à Marrakech. Quelles étaient vos attentes ?

Neil Colquhoun : Tout d'abord, c'était un plaisir pour nous de prendre part à la première édition de GITEX Africa. Nous sommes des investisseurs passionnés par l'Afrique et nous voulions donc montrer notre intérêt pour cette région. Nous voulions présenter notre technologie dans un contexte d'utilisation finale. En vous promenant dans l'exposition, vous avez dû voir une gamme de solutions et pas seulement des produits et vous avez dû découvrir nos nouvelles solutions axées sur la durabilité et la productivité dans différents environnements d'utilisation finale.

**Vous n'étiez pas la seule multinationale présente à ce Salon. En quoi vous distingueriez-vous de vos concurrents ?**

La durabilité serait le premier mot à utiliser. C'est l'un de nos principaux avantages concurrentiels. Par exemple, si nous prenons notre technologie d'impression commerciale, nous utilisons notre technologie micro piézo dans toutes nos impressions, qui est une technologie sans chaleur. Ainsi, lorsqu'une personne doit imprimer dans un environnement professionnel, par exemple dans un bureau ou une salle de réunion, la première page qui sort est jusqu'à 50% plus rapide qu'avec une imprimante laser, car la tête d'impression ne dégage pas de chaleur et l'imprimante n'a pas besoin d'être chauffée. Ce n'est pas uniquement bénéfique pour le client, mais c'est aussi bon pour l'environnement, car cela permet d'économiser plus de 83% d'énergie, c'est plus efficace et cela consomme moins d'énergie que les imprimantes laser, par exemple.

D'autres technologies pourraient inclure notre technologie de projection qui permet d'obtenir de très grandes images dans les salles de classe et les universités à un coût très faible. C'est un avantage pour les environnements scolaires, par exemple.

En ce qui concerne l'industrie de l'habillement, environ 4% de l'eau totale utilisée dans le monde provient de l'industrie de l'habillement, ce qui est très important, et environ 10% de la pollution provient de l'industrie de l'habillement. Grâce à la technologie Dry Fiber d'Epson, nous pouvons économiser jusqu'à 90% de l'eau utilisée, ce qui représente un avantage considérable. De plus, le coût de l'électricité peut être réduit de 30%. Nous parlons donc encore une fois de durabilité et d'électricité. Epson s'est engagée à consacrer plus de 700 millions d'euros aux technologies durables. Je pense que la production de produits est très importante pour nous, mais elle doit être réalisée de manière durable, et les produits que nous fabriquons pour nos clients doivent également les aider à être durables. Ils utilisent notre technologie de manière durable, tout en économisant des coûts et de l'énergie.

**L'innovation et le développement durable sont au cœur de la stratégie d'Epson. Que projette de faire Epson dans ce domaine dans les prochaines années ?**

J'ai déjà parlé un peu de certains investissements que nous faisons dans le domaine du développement durable. Tout d'abord, parlons d'Epson elle-même. Nous avons récemment renouvelé notre vision d'entreprise et nous nous sommes engagés à utiliser de l'énergie provenant de sources renouvelables. D'ici la fin de l'année, nous nous engageons à ce que tous nos bureaux et nos usines n'utilisent plus de



combustibles carbonés. D'ici 2050, nous nous engageons à être neutres en carbone, voire à avoir un impact négatif, et nous irons donc encore plus loin.

Nous avons participé à la COP26 en Ecosse, à la COP27 en Egypte et nous participerons à la COP 28 à Dubaï à la fin de cette année, toutes ces réunions étant consacrées à la durabilité. Je peux également parler des objectifs de développement durable. Nous avons signé les 17 objectifs des Nations unies. Ensuite, il s'agit de la production de produits. Pour nos propres produits que nous fabriquons, nous nous concentrons également sur des technologies à faible consommation, de sorte que notre technologie d'impression et de projection est conçue pour minimiser la consommation d'énergie. C'est un point sur lequel nous nous engageons dans le cadre de notre objectif d'entreprise, qui consiste à produire des produits pour nos clients qui ne consomment pas une quantité énorme d'énergie.

**Vos solutions ont contribué à améliorer des secteurs tels que ceux de la santé et de l'éducation. Qu'est-ce que la petite entreprise d'aujourd'hui peut attendre d'Epson ?**

J'ai donné quelques exemples de notre technologie plus tôt. Prenons, par exemple, notre technologie de point de

vente mobile (mPOS). Nous sommes très passionnés par les startups, et nous savons qu'en Afrique du Nord et au Maroc en particulier, il y a beaucoup de startups, plus de 60.000 déjà cette année - des entreprises créées au Maroc. Avec notre mPOS, si vous êtes une petite entreprise, peut-être que vous vendez des œuvres d'art ou que vous avez un petit café éphémère, vous ne voulez pas avoir un point de vente statique, vous voulez être en mesure d'approcher un client et de l'encaisser, avec Apple Pay par exemple. Nous travaillons sur ce type de technologie.

Les startups nous disent qu'elles veulent gagner du temps et économiser des coûts, c'est pourquoi lorsque j'ai parlé plus tôt de la première page imprimée avec notre technologie d'impression par exemple, c'est vraiment, vraiment important. Nous avons effectué de nombreuses recherches sur ces startups qui nous disent que l'impression est en fait la deuxième technologie qu'elles recherchent. Nous savons donc qu'elles veulent imprimer et nous savons qu'elles veulent imprimer de manière durable et productive. Voilà quelques exemples de la manière dont nous comprenons les besoins des clients et dont nous leur offrons quelque chose de durable.

Propos recueillis par Alain Bouithy

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE  
CHTOUKA AIT BAHJA  
APPEL D'OFFRES  
OUVERT  
CERCLE AIT BAHJA  
N° : 02/2023  
CAIDAT DE AIT BAHJA  
(SEANCE PUBLIQUE)  
COMMUNE  
DE TASSEGDEL

Le Jeudi 06 juillet 2023 à 11 heures du Matin, il sera procédé à la salle de réunion au siège de la commune TASSEGDEL, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :  
- TRAVAUX DE DALLAGE DE LA PISTE MENANT AU DOUAR BOUTHANOUT AIT BOULAICH  
- TRAVAUX DE DALLAGE DE LA PISTE MENANT AU DOUAR AIT CHAHOU TAALAT  
A LA COMMUNE DE TASSEGDEL PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHJA  
Le dossier peut être retiré du service des marchés de la commune d'TASSEGDEL. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQ Mille Dirhams ( 5 000,00 dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : CENT QUATRE VINGT DIX MILLE QUATRE-VINGT DIRHAMS (190.080,00 DHS) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 26, 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au siège de la commune d'TASSEGDEL.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de des plis.  
- Soit par voie de soumission électronique via le portail de marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.  
N° 4138/PA

LOGISTRAMIN SARL AU CAPITAL DE: 100 000.00 DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL: 14 RES ATLANTIC 2 ESC E ETG 4 APPT 35 AIN SEBAA CASABLANCA RC 505477 ICE 002830774000058  
Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/11/2022, les associés de la société: (STE BOURZIK AUTO DISTRIBUTION SARL, au Capital de 100 000.00 DHS, dont le siège social : 65 ALLEE DES PEUPLIERS AIN SEBAA CASABLANCA), ont décidé ce qui suit : La Dissolution

Anticipée de la Société  
Démission de Mr. SAJAJ MOHAMED de ses fonctions de gérant.  
Démission de Mr. SAJAJ MOHAMED en qualité de liquidateur.  
De fixer le siège de liquidation au siège de la société à : 14 RES ATLANTIC 2 ESC E ETG 4 APPT 35 AIN SEBAA CASABLANCA  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 23/12/2022, sous le N° 43028, R.C N° : 505477  
N° 4139/PA

CHEF CONSEIL SARLAU, AU CAPITAL DE: 100 000.00 DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL : GROUPE ATTAKADOU GH2-17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA RC 505055 ICE 002832581000060  
Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 14/11/2022, MR. BONTOUR SEBASTIEN MICHEL, de nationalité Française, Né le 12/02/1973, titulaire de la C.I.N N°: BK04724L demeurant à : RESIDENCE BAHJA GOLF BEACH IMM ODYSSEE APPT NR 09 KM 44 EL MANSOURIA, Gérant Unique de «CHEF CONSEIL SARL AU» a décidé ce qui suit : La Dissolution Anticipée de la Société  
Démission de MR. BONTOUR SEBASTIEN MICHEL de ses fonctions de gérant.  
Démission de MR. BONTOUR SEBASTIEN MICHEL en qualité de liquidateur.  
De fixer le siège de liquidation au siège de la société à : 65 ALLEE DES PEUPLIERS AIN SEBAA CASABLANCA  
Le dépôt légal a été effectué

CHIEL en qualité de liquidateur.  
De fixer le siège de liquidation au siège de la société à : GROUPE ATTAKADOU GH2-17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 20/12/2022, sous le N° 42496, R.C N° : 505055  
N° 4140/PA

STE BOURZIK AUTO DISTRIBUTION SARL, AU CAPITAL DE: 100 000.00 DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL : 65 ALLEE DES PEUPLIERS AIN SEBAA CASABLANCA RC 121399 ICE 000035560000083  
Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/11/2022, les associés de la société: (STE BOURZIK AUTO DISTRIBUTION SARL, au Capital de 100 000.00 DHS, dont le siège social : 65 ALLEE DES PEUPLIERS AIN SEBAA CASABLANCA), ont décidé ce qui suit : La Dissolution Anticipée de la Société  
Démission de MR M'BARREK BOURZIK de ses fonctions de gérant.  
Démission de MR M'BARREK BOURZIK en qualité de liquidateur.  
De fixer le siège de liquidation au siège de la société à : 65 ALLEE DES PEUPLIERS AIN SEBAA CASABLANCA  
Le dépôt légal a été effectué

au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 23/12/2022, sous le N° 43027, R.C N° : 121399  
N° 4141/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Khemisset  
Commune de Khemisset  
Direction des services DAF/ SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2023  
Le 06/7/2023 à 11h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le président de la commune de Khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : «Aménagement et gros travaux de maintenance : terrains de sport Avenue Ibsina à la commune de Khemisset  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la commune de Khemisset, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 dhs (Vingt mille dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 839 700,00 dhs (Huit cent trente neuf mille sept cent dirhams TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatifs aux mar-

chés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Khemisset.  
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.  
- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de des plis.  
Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques concernant les articles mentionnés au dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Parc Communal de Khemisset  
Au plus tard le 05/7/2023 à 15h (Date et heure limite pour le dépôt des échantillons ou autres).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
-Les concurrents installés au Maroc devront fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de la qualification et de classification comme suit Secteur A, Classe 5, Qualifications exigées A5  
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N°4142/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
REGION BENI MELLAL AGENFRA  
PROVINCE DE KHOURIGA  
CONSEIL PROVINCIAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/CP/2023

Le Jeudi 06 juillet 2023 à 10 heures, il sera procédé, au bureau du président du Conseil Provincial de Khouriga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix ayant pour objet : **Achèvement des travaux de construction de la piste reliant la RP 3533 et la RP 3536 à la commune de Chergane-Province de Khouriga.**

En application de l'article 41 de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 juin 2013 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires :

- Le dossier d'Appel d'Offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics ; [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Les candidats doivent transmettre leurs plis par voie de soumission électronique via le portail marocain des marchés publics ; [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent Cinquante Mille dirhams (150 000,00 DHS).  
Le dossier doit être établi conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 juin 2013 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf Millions Six Cent Quarante Mille Trente Dirhams et Trente centimes (9 613 013,15 DHS) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Juin 2013 (14 décembre 2021) relatif aux marchés publics ; et l'article 41 de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 juin 2013 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

- Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc  
Présenter une copie légitime du certificat de qualification et de classification ; le secteur, la classe minimale et les qualifications exigées sont fixés comme suit :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
B	J	B1, B3 et B5

- Pour les concurrents non installés au Maroc  
Doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4144/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, du Praticien et des Sports  
Autorité Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Sud  
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT « Au rabais ou à majoration »  
N° 10/EN/2023 (Secteur public)

Le 08/07/2023 à 10H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jussieu, quartier Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert « Au rabais ou à majoration » ayant pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en quatre lots suivants :

- Lot N°01 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire MOHAMMED EL WAFI à l'arrondissement Marrakech-Midès à Marrakech.
- Lot N°02 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AL YASSINE à l'arrondissement Mazars à Marrakech.
- Lot N°03 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire DAR SALAM à la commune territoriale Saada à Marrakech.
- Lot N°04 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire SIDI ZWIN à la commune territoriale Sid Zaïn à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières. Indirection provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'[datawww.marchespublics.gov.ma](http://datawww.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimation de la prestation en dhs TTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	14 000,00	quatorze mille cinq cent dirhams	940 000,00	Neuf cent quarante mille neuf cent quatre vingt quatre dirhams.
02	13 000,00	Treize mille dirhams	861 000,00	Huit cent soixante et un mille six cents dirhams.
03	12 000,00	Douze mille cinq cent dirhams	805 000,00	Huit cent cinq mille neuf cent quatre vingt cinq dirhams.
04	11 000,00	Onze mille cinq cent dirhams	766 000,00	Sept cent soixante six mille cent quatre vingt six dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Juin 2013 (14 décembre 2021) relatif aux marchés publics.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 1982-21 du 9 Juin 2013 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires, La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se font exclusivement par voie électronique au portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

✓ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

LOT N°	Secteur	Qualification	Classe
01	A	A5	05
02	A	A5	05
03	A	A5	05
04	A	A5	05

(Ce certificat doit être du dossier technique)

✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4143/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE  
SOUS-DIRECTION  
REGIONALE  
ALHOCEIMA**

**Avis d'appel  
d'offres ouvert  
sur offres de prix  
n°02/SORALH/2023**

Le 06/07/2023 à 10h00min, il sera procédé, dans le siège de la Sous-direction régionale D'ALHOCEIMA, sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima Avenue Palestine Al-Hoceima, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix ayant pour objet :

**ACHAT DU MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR LA CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE LA COUR D'APPEL D'ALHOCEIMA.** (Lot Unique)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics de la sous-direction régionale auprès de la Cour d'appel d'Al-Hoceima, sis à Boulevard Palestine Al-Hoceima, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille Dirhams (20.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent mille sept cent soixante Dirhams TTC (500.760,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada 1434 (20mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics de la sous-direction régionale d'Al-Hoceima, sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima, Avenue Palestine Al-Hoceima, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics de la sous-direction régionale d'Al-Hoceima, sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima, Avenue Palestine Al-Hoceima.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit effectuer le dépôt des plis par voie électronique dans le portail des marchés publics suivant l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

Les prospectus sont déposés au plus tard avant 16h00 du jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

**N°4147/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
FES MEKNES  
PREFECTURE DE FES  
COMMUNE DE FES  
ARRONDISSEMENT  
ZOUAGHA**

**DIRECTION DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 03 /2023**

Soignée Publique  
Le Mercredi 05 / 07 / 2023 à 11 H00 du matin, il sera procédé dans les bureaux de monsieur le Président de l'Arrondissement Zouagha, à la salle des Réunions de l'Arrondissement Zouagha, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour :  
Appel d'Offres sur offre de prix N° 03/2023 : Achat de

Fourniture Electrique pour l'Entretien D'Eclairage Public. Le Cautionnement Provisoire est fixé à :

Quarante Mille Dirhams (40.000,00 Dhs). L'estimation des Coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage: Trois Millions Deux Cent Treize Mille Dirhams (3.213.000,00 Dhs)

\* les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel que modifié et complété.

\* Toutes les demandes d'éclaircissement ou d'information peuvent être adressées au service des marchés sur l'adresse électronique suivante : [az.zouagha@gmail.com](mailto:az.zouagha@gmail.com)

\* Les concurrents doivent déposer leurs offres en ligne au niveau du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

, Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

\* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article N°12 du règlement de la consultation ( RC 1) NB : Les Concurrents doivent présenter les Prospectus des Prix N° 7 et 8 sous pli fermé contre décharge au service bureau d'ordre au siège de l'Arrondissement Zouagha, au plus tard la veille du jour ouvrable de l'ouverture de plis 03/2023 avant 16 H

**N°4148/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
SECRETARIAT GENERAL  
PROVINCE  
D'OUARZAZATE**

**DIVISION DU BUDGET ET MARCHES N° /DBM/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°04 /BG/2023**

Le 04 juillet 2023 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour L'ACHAT DU MOBILIER ET MATERIEL DU BUREAU AU PROFIT DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma> Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 12 000,00dhs (Douze Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 588 768,00dhs (Cinq Cent Cinquante Huit Mille Sept Cent Soixante-Huit Dirhams) Et Zéro Centimes)TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la

province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

-Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES ECHANTILLONS DES ARTICLES 02 ET 03 SONT A DEPOSER A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AU PLUS TARD LE 03/07/2023A 16H30.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de consultation.

**N°4149/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
SECRETARIAT GENERAL  
PROVINCE  
D'OUARZAZATE**

**DIVISION DU BUDGET ET MARCHES N° /DBM/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°03/BG/2023**

Le 04 juillet à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour:ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIEL AU PROFIT DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate.

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 12.000,00dhs (Douze Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de515880,00dhs (Cinq CentQuinze Mille Huit Cent Quatre-Vingt Dirhams Et Zéro Centimes)TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

-Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

-Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PROSPECTUS DOIVENT ETRE DEPOSEES A LA DIVISION DU BUDGET ET MARCHES AU PLUS TARD LE 03/07/2023 A 16H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article9 du règlement de consultation.

**N°4150/PA**

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale,  
de l'Enseignement Supérieur et de l'Enseignement Technique  
Administration Régionale d'Éducation et de Formation  
Coadjuteur - Senior  
Direction provinciale d'El-Jadida

**APPEL D'OFFRES AU « RABAS OU A MAJORATION »  
N° :131/06V/2023**

Le 07/07/2023 à 15h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, 1 rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAS OU A MAJORATION, comme suit :

Objet	Coût/les Prévisions	Estimation En Dirhams TTC
<b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MARDI BEN TOUMERT A LA COMMUNE TERRITORIALE D'AZEMMOUR, PROVINCE D'EL JADIDA.</b>	<b>16 800,00 DHES</b> Soixante Mille Dirhams	<b>1 061 306,00 DHES</b> Un Million Soixante et Un Mille Trois Cent Six Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'El Jadida, Service Constructions, Équipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada 1 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	A5	4

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2004 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'État : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N°4145/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'ESSAOIRA  
COMMUNE PRINCIPALE D'ESSAOIRA  
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
SERVICES DES MARCHÉS, DES TECHNOLOGIES ET DES ESPACES PUBLICS

**Avis de vente aux enchères publiques**

Le 05/07/2023 à 10H00, une vente aux enchères publique sera organisée au Parc Provincial d'Essaouira pour la vente de véhicules routants et de véhicules non routants (voitures, deux ambulances, voiture motonette et vélocycle) et de ferraille (matériel bureautique et pièces de rechange) en un seul Lot unique comme suit :

Coût/les Prévisions	Date de mise en service	N° d'identification	Marque et type de véhicule	N° ordre	Nombre de lots
<b>Matériel routant</b>					
1906/2003	19999		Renault Clio	1	2
1906/2003	19970		Renault Clio	2	1
1906/2003	19971		Renault Clio	3	4
2511/2005	15102		Renault Laguna	1	1
9805/2003	19035		Citroen C15 D + 15	5	1
9805/2003	19036		Citroen C15 D + 15	6	1
1909/2002	19078		Citroen C15 D + 15	7	1
2507/2003	14089		Citroen Berlingo	1	9
2503/1987	11091		Land Rover 110 BRIDGE	1	8
1906/2003	19972		Renault Clio	10	10
1906/2003	19974		Renault Clio	11	11
<b>Ferraille</b>					
1906/2003	19973		Renault Laguna	1	1
9802/1987	11933		(Ambulance)Renault Express	2	2
1905/1989	12033		StroerAlthausen L300	3	3
9407/2003	14743		(Ambulance)Kia	4	4
<b>Matériel informatique et pièces de rechange</b>					
1906/2006	19434		Moto Yamaha type DE 01	1	1
1906/2006	19436		Moto Yamaha type DE 01	2	2
1906/2006	19437		Moto Yamaha type DE 01	3	3
1906/2006	19438		Moto Yamaha type DE 01	4	4
0206/2014	V 89884		Vélocycleur Liberty	5	5
0206/2014	V 89888		Vélocycleur Liberty	6	6
0206/2014	V 89890		Vélocycleur Liberty	7	7
0206/2014	V 89891		Vélocycleur Liberty	8	8
0206/2014	V 89894		Vélocycleur Galaxy	9	9
0206/2014	V 89894		Vélocycleur Liberty	10	10
<b>Ferraille (en lots)</b>					
					1
<b>Matériel informatique + Photocopieurs + Factuels de bureau + ...</b>					
<b>Ferraille (en lots)</b>					
<b>Pneus + Batteries+Radieuses + Lame de tronçonneuse + ...</b>					

Le dossier de la vente aux enchères publique peut être retiré de la Direction Générale des Services au Conseil Provincial d'Essaouira. Il peut être demandé à partir de l'adresse suivante : [conseilprovincialessaouira2@gmail.com](mailto:conseilprovincialessaouira2@gmail.com).

**N°4146/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE MIDELT**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SUR**  
**OFFRES DE PRIX**  
**SEANCE PUBLIQUE**  
**N° : 37/INDH/2023**

LE 05/07/2023 à 11H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 01 UNITE PRES-COLAIRE TYPE1 A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE ENZALA ; DOUAR TALMOUTE AU CERCLE RICH - PROVINCE DE MIDELT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DOUZE MILLE DIRHAMS (12.000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : DEUX CENT CINQUANTE SIX MILLE TROIS CENT TROIS DIRHAMS ET QUATRE VINGT CENTIMES (256.303,80 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

**N°4151/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE MIDELT**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SUR**  
**OFFRES DE PRIX**  
**SEANCE PUBLIQUE**  
**N° : 36/INDH/2023**

LE 05/07/2023 à 10H30 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX UNITES PRES-COLAIRE TYPE 1 A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE SIDI AYAD ; DOUAR (WRAGHANE ; ISWANE) AU CERCLE RICH - PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20.000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ ET SOIXANTE CENTIMES (510.555,60 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

**N°4152/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE MIDELT**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SUR**  
**OFFRES DE PRIX**  
**SEANCE PUBLIQUE**  
**N° : 35/INDH/2023**

LE 05/07/2023 à 10H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 UNITES PRES-COLAIRE TYPE 1 A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE MZZIZEL ; DOUAR (TAMAGOURT ; AQAA MZZIZEL) AU CERCLE RICH - PROVINCE DE MIDELT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20.000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : CINQ CENT DIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ DIRHAMS ET SOIXANTE CENTIMES (510.555,60 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

**N°4153/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE MIDELT**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SUR**  
**OFFRES DE PRIX**  
**SEANCE PUBLIQUE**  
**N° : 34/INDH/2023**

LE 04/07/2023 à 11H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX UNITES PRES-COLAIRE TYPE 1 A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE MZZIZEL ; DOUAR (GAFFAY NORD ; ZAOUIATE SIDI BOUKIL SUD) AU CERCLE RICH - PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20.000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : TROIS CENT SOIXANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES (360.464,40 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

rier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

**N°4154/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE MIDELT**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SUR**  
**OFFRES DE PRIX**  
**SEANCE PUBLIQUE**  
**N° : 33/INDH/2023**

LE 04/07/2023 à 10H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 01 UNITE PRES-COLAIRE TYPE 2 A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE GUERS TIALLA-LINE ; DOUAR AIT AMEUR AU CERCLE RICH - PROVINCE DE MIDELT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DOUZE MILLE DIRHAMS (12.000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : TROIS CENT SOIXANTE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES (360.464,40 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

**N°4156/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE MIDELT**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT SUR**  
**OFFRES DE PRIX**  
**SEANCE PUBLIQUE**  
**N° : 32/INDH/2023**

LE 04/07/2023 à 10H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 UNITES PRES-COLAIRE TYPE1 A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE GOURRAMA ; DOUAR (TANJARFA ; MZER GHARYANE AHADJMI) AU CERCLE RICH - PROVINCE DE MIDELT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20.000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATORZE DIRHAMS ET QUATRE VINGT CENTIMES (525.694,80 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

**N°4157/PA**

**"SERIOUS BUILDING COMPANY" SARL**  
**AU CAPITAL DE**  
**100.000,00 DIRHAMS**  
**SIÈGE SOCIAL :**  
**2 RUE ABOU**  
**HASSAN AL ACHAARI 4**  
**ETAGE BD ANFA**  
**CASABLANCA**  
**RC N° 580305**  
**IF N°53773563—ICE**  
**N° 003242574000083**  
**CONSTITUTION**  
**D'UNE SARL**

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 13-03-2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

"Dénomination : - SERIOUS BUILDING COMPANY -"  
 "Objet : La société a pour objet :

- La promotion immobilière
- Location immobilière et mobilière ;
- L'entretien et Marchand de biens ;
- BTP et travaux divers ;
- Négoce ;
- Toutes opérations d'achat, de vente, de location, de fabrication, de construction, de production et de gestion et de l'intermédiation
- Vente, Acquisition et Exploitation de tous brevets ;
- Acquisition, vente et exploitation de tous fonds de commerce ;
- Acquisition, cession et prise de participation de toutes sociétés ;
- Participation en son nom ou en association à tous appels d'offres publics ou privés ;
- Plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie à un quelconque des objets précités ou à tous objets, susceptibles de favoriser ou de développer l'activité de la société ;

Les associés :

M. AIT ELHAJ Moulay EL Hassan né le 17/05/1978 à Ait Sedrate Sahi Charkia Tinghit, demeurant à 15AV Courbet 95400 Arnouville Les Genesse, FRANCE, de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN N°PA48576.

MEL HASSANI EL IDRISSE Moulay Abderrahman, né le 11/10/1968 à AIT SEDRAT SAHL CHARKIATINGHIR, demeurant à Hay EL Ousra Rue 20 NR 147 Ain Chok Casablanca, de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN N°BE468893.

M. EL HASSANI EL IDRISSE El Houcine né le 05/07/1973 à KELAAT MGOUNA, demeurant à Hay EL Ousra Rue 20 NR 145 Ain Chok Casablanca, de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN N°BE654635.

"Siège social : - 2 RUE ABOU HASSAN AL ACHAARI 4ème ETAGE -BD ANFA-CASABLANCA -."  
 "Capital social Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 Dirhams, divisé en 1000 parts de 100 Dirhams chacune, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

M. AIT ELHAJ Moulay EL Hassan.....450 Parts  
 M. EL HASSANI EL IDRISSE Moulay Abderrahman.....100 Parts  
 M. EL HASSANI EL IDRISSE El Houcine.....450 Parts

Total.....1000 Parts sociales  
 Les quelles parts sociales sont entièrement libérées et déposées à la caisse de la société.

"Durée : Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.  
 "Année sociale : Du 1er Janvier au 31 Décembre.  
 "Gérance:La société est gérée et administrée par M. EL HASSANI EL IDRISSE Moulay Abderrahman en sa qualité de Gérant unique.  
 La société sera engagée par la signature du gérant unique ;  
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca.

**N°4157/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE OUEZZANE  
CERCLE OUEZZANE  
COMMUNE SIDI REDOUANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° 05/2023**

Le : 13/07/2023 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune Sidi Redouane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : STADES ET COMPLEXES SPORTIFS (CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PROXIMITÉ) A LA COMMUNE DE SIDI REDOUANE. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la Commune de Sidi Redouane, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00Dhs

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 751980,00Dhs.

Classification :

Classe 5

Qualification A5

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
- Soit déposer contre récé-

piés leurs plis au service des marchés de la Commune Sidi Redouane .  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.  
**N°4158/PA**

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement  
et de l'Eau

Direction Régionale de l'Équipement,  
du Transport  
Et de la Logistique  
"Fès-Meknès"

Service de Logistique  
et de Matériel de Fès  
**AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°: SLMF/02/2023**

Le 26 juillet 2023 à 11h00mn, il sera procédé, dans les bureaux du chef du Service de Logistique et de Matériel de Fès sis Hay Karim Lamrani Dokkarat Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Acquisition de matériel de travaux publics (Camionnettes), pour le compte du Service de Logistique et de Matériel de Fès

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité du Service de Logistique et de Matériel de Fès sis Hay Karim Lamrani Dokkarat Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail

des marchés publics à l'adresse suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente mille dirhams (30 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux millions et dix mille dirhams (2 010 000,00).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers uniquement par voie électronique et ce conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau de comptabilité du Service de Logistique et de Matériel de Fès, avant le 25 juillet 2023 à 12 Heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de la consultation.  
**N°4159/PA**

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement  
et de l'Eau

Direction Régionale de l'Équipement,  
du Transport  
Et de la Logistique  
"Fès-Meknès"

Service de Logistique  
et de Matériel de Fès  
**AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°: SLMF/01/2023**

Le 26 juillet 2023 à 10h00mn, il sera procédé, dans les bureaux du chef du Service de Logistique et de Matériel de Fès sis Hay Karim Lamrani Dokkarat Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Acquisition de matériel de travaux publics (Chargeuses et Tractopelles), pour le compte du Service de Logistique et de Matériel de Fès

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité du Service de Logistique et de Matériel de Fès sis Hay Karim Lamrani Dokkarat Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent treize mille dirhams (113 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de sept millions cinq cent soixante mille dirhams (7 560 000,00).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers uniquement par voie électronique et ce conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau de comptabilité du Service de Logistique et de Matériel

de Fès, avant le 25 juillet 2023 à 12 Heures.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de la consultation.  
**N°4160/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DE LA PROTECTION  
SOCIALE

INSTITUT SUPERIEUR  
DES PROFESSIONS INFIRMIÈRES ET TECHNIQUES DE SANTÉ  
REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°02-2023  
SEANCE PUBLIQUE**

Le 24 juillet 2023 à 10h00, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'Institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca, sise avenue Tan-Tan, Quartier El Hank (A côté de la maison des jeunes El Hank), Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet : Achat et installation de matériels informatiques au profit de l'Institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca, lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent mille dirhams (100 000,00 DHS).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux million neuf cent soixante-onze mille neuf cent quarante-sept dirhams et soixante centimes toutes taxes com-

prises(2 971 947,60Dhs TTC).

Le Contenu des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27et au deuxième paragraphe de l'article 29 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics et les articles 8, 12, 13 et 17 de l'arrêté de la Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 publié le 14 décembre 2021 (09 Joumada I 1443) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Le dépôt et le retrait des offres des concurrents doivent être effectués exclusivement par voie électronique dans le portail des marchés publics = [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) = conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de l'économie et des finances

n° 1982 -21 publié le 14 décembre 2021 (09 Joumada I 1443) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau de l'unité de la gestion du budget et de la comptabilité de l'Institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé Casablanca sise avenue Tan-Tan quartier El Hank (à côté de la maison des jeunes El Hank) Casablanca, au plus tard le 21 juillet 2023 à 14H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
**N°4161/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Tizi  
Cercle CaidatAnazi  
C/TineAday

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° :01/2023/BC**

Le 10 JUIL 2023 à 11H00, il sera procédé dans la salle des réunions à la commune TineAday, Province de Tizi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : TRAVAUX D'EXTENSION DE DAR TALIB A LA COMMUNE TINEADAY , CERCLE ET CAIDATANEZI, PROVINCE DE TIENIY..

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au service technique de la commune TineAday,Cercle/Anazi,Province de Tizi, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11000,00 Dhs (Onze mille Dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 710000,00 Dhs (Sept Cent Dix Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,28, 29, 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 des marchés publics.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification .

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGES
A(Construction)	4	A2 : Travaux constants en béton armé - maçonnerie pour bâtiment

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service Technique de la commune TineAday,Province Tizi.  
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.  
-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

**N°4163/PA**

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale,  
de l'Éducation et des Sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Casablanca - Settat  
Direction provinciale d'El Jadida

**APPEL D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION »  
N° :17/INV/2023**

Le 07/07/2023 à 09h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, 3 rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAIS OU A MAJORATION, comme suit :

Objet	Caution Provisoire	Estimation En Dirhams TTC
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE BEN HAMDISE A LA COMMUNE TERRITORIALE D'AZEMMOUR, PROVINCE D'EL JADIDA.	15 000,00 DHS Quinze Mille Dirhams	1 061 000,00 DHS Un Million Mille Quatre Vingt Huit Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'El Jadida, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, 80 Ibn Tournet, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	A5	4

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N°4162/PA**

-FICASUD- S.A.R.L.  
61, Rue Yougoslavie,  
Passage Ghandouri  
Bloc F n° 7 Guélliz  
Marrakech  
Tel : 05 24 44 77 29 /  
42 32 81  
Fax : 05 24 44 76 77  
-L'S CLUB-  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
D'ASSOCIEE UNIQVE  
AU CAPITAL SOCIAL DE  
10.000,00 DH  
SIEGE SOCIAL :  
OPERATION EL KANTARA N° 1-53 AGDAL  
MARRAKECH

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire datée du 28/04/2023, il a été décidé :

- D'accepter la démission de Mme ILHAM EL HAJJI de son poste de gérante de la société et lui donne quitus général et sans réserve pour sa période de gestion - De nommer Mr ABDELALI NASSIR, né le 18/12/1971, demeurant à : 4, Lot Zineb, Étage RD, Ain Chok, Casablanca et titulaire de la CIN n° C400707 en tant que nouveau gérant de la société pour une durée illimitée et avec les pouvoirs les plus étendus ; - Questions diverses. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech, le 30/05/2023, sous le n° 148604.

Pour extrait et mention  
N° 4087/PA

FICASUD SARL  
61, Rue Yougoslavie,  
Passage Ghandouri  
Bloc F, N° 7 Guélliz,  
Marrakech  
Tel : 05 24 44 77 29 /  
42 32 81  
Fax : 05 24 44 76 77

-MANZIL LA TORTUE-  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL SOCIAL DE  
10.000,00 DH  
SIEGE SOCIAL : KM 12,  
ROUTE DE OUARZAZATE, DOUAR GZOUA,  
COMMUNE  
AL OUIDANE -  
SYBA MARRAKECH

Aux termes :  
• Du contrat de location gérance de fonds de commerce enregistré à Marrakech le 17/12/2018, sous les références suivantes : RE 19582 OR 20767/2018 - 20869/2018 QUITT 98883 - 98898 ;  
• D'un avenant au contrat de location gérance de fonds de commerce daté du 13/04/2022 et enregistré à Marrakech le 21/04/2022, sous les références suivantes : RE 28568 OR 24458/2022 DV 8635. Il a été décidé de changer l'article 4 et le remplacer par : Article 4 - REDEVANCE La redevance mensuelle sera de SOIXANTE DIX MILLE DIRHAMS (70.000,00 DH) hors taxes au lieu de 44.000,00 dh hors taxes et ce à partir du mois d'Avril 2023.

Pour extrait et mention  
N° 4088/PA

-STE ZANZAR MAROC-  
SOCIETE RESPONSABLITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE  
1900800,00 DH  
SIEGE SOCIAL: 46 AV  
OKBA APPART 2 AGDAL  
RABAT RC: 137443  
Les associé de la société -  
STE ZANZAR

MAROC-SARL en date du 03/10/2022, ont décidé ce qui suit :

Cession de 5677 parts sociales de la société par Mr. YOUSSEF MANDARI, Titulaire de la CIN N° BE771337, au profit de la société IN & OUT, représenté par Mr. ANGELO L'ANGELLOTTI. Changement de la forme juridique de &SOCIETE RESPONSABLITE LIMITEE& à &SOCIETE RESPONSABLITE LIMITEE D'ASSOCIEE UNIQVE&. Modification et mise à jour de statut

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de RABAT, le 03/01/2023 sous le N° 132022.

N° 4089/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA  
Tel / Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/5/2023, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes: Dénomination : " RIYAD DIOR" S.A.R.L.A.U

Siège social : HAY EL OQDS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.  
Associés unique : Mr.TOUFIQ BOUMADIANE, aporporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 Parts sociales.  
Objet : PROMOTION IMMOBILIERE.  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100 000,00 DHS.  
Gérance : la société est gérée par : Mr. TOUFIQ BOUMADIANE.  
Dépôt légale : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du commerce Casablanca sous le N° RC N° 585403

N° 4090/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de la Transition  
Énergétique et  
du Développement  
Durable Département du  
Développement Durable  
D.P.C.C

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
sur offres de prix  
N°11/DPCC/2023

Le 04 juillet 2023 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération, Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable - Département du Développement Durable, 9 avenue Al Arar secteur 16, Hay Riad, Rabat, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°11/DPCC/2023 relatif à la Conception et Impression des supports d'information et de sensibilisation sur l'environnement pour le compte de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération du Département Durable à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Service Information et Sensibilisation, Division de la Communication et de l'Éducation de la Direction

du Partenariat, de la Communication et de la Coopération, 9 avenue Al arar secteur 16, Hay Riad, Rabat.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (10.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme d'Un million trois cent soixante-quinze mille quatre cent dix-huit toutes taxes comprises : 1.375.400,00 DHS TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 34 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau du Service Information et Sensibilisation, Division de la Communication et de l'Éducation de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération, 9 Avenue Al arar secteur 16, Hay Riad, Rabat
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des Finances n° 982-21 du 9jsomada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres mentionnant le nom du concurrent et son adresse doivent être déposés contre récépissé avant le 03 juillet 2023 à 16h30 dernier délai, au service Information et Sensibilisation de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération, 9 Avenue El Arar, secteur 16 Hay Riad Rabat.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 4092/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES  
DIRECTION  
DES DOMAINES  
DE L'ETAT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT A  
MAJORATION  
N° 9/DDE/DRAG/2023

Le 04 juillet 2023 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé, à la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'État - Quartier Administratif - Agdal - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert à majoration pour le nettoyage et l'entretien du siège de la Direction des Domaines de l'État (Lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 108 - 1er étage - du siège de la Direction des Domaines de l'État - Quartier Administratif - Agdal - Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (<http://www.marchespublics.gov.ma>).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille (10 000,00) Dirhams ; L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme TTC de Cinq cent trente et un mille huit cent douze dirhams cinquante centimes (531812,50 DHS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1. Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) ;
2. soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
3. Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 108 du siège de la Direction des Domaines de l'État - Quartier Administratif - Haut Agdal - Rabat ;
4. soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux au siège de la Direction des Domaines de l'État, Quartier Administra-

tif Agdal - Rabat, le 21 juin 2023 à 10 h 30 mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

En application du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 3011-13 du 24 di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 jomada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 4093/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION CASABLANCA-  
SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE DE BEN AHMED  
JANOUUBIA  
CAIDATDE SIDI HAJJAJ  
COMMUNE  
DE SIDI HAJJAJ  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 04/SHJ/2023

Le lundi 03 juillet 2023 A 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Sidi Hajaj à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°04/SHJ/2023 relatif aux TRAVAUX DE

CONSTRUCTION DES MURS DE CLÔTURE POUR CIMETIERES A LA COMMUNE SIDI HAJJAJ PROVINCE DE SETTAT .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service technique de la commune de Sidi Hajaj.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 35.000,00dhs (trente cinq mille dirhams, 00cts).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la Somme de : 1.463.640,00dhs (un million quatre cent soixante trois mille six cent quarante dirhams, 00cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ou par voie électronique au portail des marchés publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la CT Sidi Hajaj ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4094/PA



Ministère de l'Éducation Nationale,  
de l'Enseignement Supérieur et de la Formation  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Casablanca - Settat  
Direction provinciale d'El Jadida

**APPEL D'OFFRES AU « RABAS OU A MAJORATION »  
N° : 181/IN/2023**

Le 07/07/2023 à 10h, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale d'El Jadida, 3 rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAS OU A MAJORATION, comme suit :

Objet	Caution Provisoire	Estimation En Dirhams TTC
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LALLA AICHA EL BARRIS A LA COMMUNE TERRITORIALE D'AJZENNOUR, PROVINCE D'EL JADIDA.	15 000,00 DHS Quinze Mille Dirhams	1 021 248,00 DHS Un Million Vingt et Un Mille Deux Cent Quarante Huit Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'El Jadida, Service Constructions, Équipements et Patrimoine, Bd Ibn Tounart. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jomada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	A5	4

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 4091/PA**

**Closure de liquidation**  
- STE JOUDAR CASH -  
ADRESSE: 14 RUE B14 EL  
FETH DEM OUIDJA  
Suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 04/04/2023 il a été décidé :

- la clôture de liquidation de la société JOUDAR CASH
- Donner quitus au liquidateur.
- La radiation de la société du registre de commerce.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce d'Oujda sous n°2998 en date du 19/04/2023. Registre de commerce n° 31335 N°4164/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE  
CASABLANCA-  
SITTAT PREFECTURE  
DE CASABLANCA  
PREFECTURE DES ARRON-  
DISSEMENTS  
DE BEN MSICK SECRETA-  
RIAT GENERAL  
D.R.H.B./S.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°03 /2023

Le 05 / 07 / 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétaire Général de la Préfecture d'Arrondissements de Ben Msick, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour le nettoyage du Complexe Administratif et de la piscine sise à la Résidence du Gouverneur de la Préfecture d'Arrondissements de Ben Msick. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service logistique et marchés de la Préfecture d'Arrondissements de Ben Msick. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20 000,00 dh). L'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cent Cinquante Neuf Mille Trois Cent Dix Huit Dirhams et 85 cts TTC (859 318,85 dh TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service précité. - Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service précité. - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N° 21-1982 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires. Il est prévu une visite des lieux le 21 / 06 / 2023 à 10 heures. Les plis justificatifs à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N°4165/PA**  
**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE  
L'ORIENTAL  
REGION DE L'ORIENTAL  
DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES  
DIRECTION DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES/DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°23/2023/BRO  
Le 04/07/2023 à partir de 10

heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de mise à niveau du système de la climatisation du bâtiment du conseil régional de l'oriental en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
La caution provisoire: 7000DH (sept mille dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 352800,00TTC ( Trois cent cinquante deux mille huit cent dirham )  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda. • Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité. • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. • Soit les déposer par voie électronique, via le portail des marchés publics.  
- Les plis justificatifs à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de Consultation. N.B : Le maître d'ouvrage a prévu une réunion pour visite des lieux le : 20/06/2023 à 10h00 au siège de la Région de l'Oriental.

**N°4166/PA**

**Royaume Du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Académique Régionale d'Éducation et de la Formation - Région Marrakech Sud  
Direction Provinciale de Marrakech

**APPELS D'OFFRES - Au rabais ou à majoration -**  
**N°281NV/2023(Sciences publiques)**

Le 04/07/2023 à 10h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFPM-S, avenue JeanFahri, guélla Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: L'exécution des Etudes techniques et suivi des travaux d'Aménagement de deux lycées collégiens relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés :

- Lot N°01: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement du lycée qualifiant AL MAGROUB AL AKABIB Marrakech.
- Lot N°02: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement du lycée qualifiant HASSAN IBN TARBITE à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la Direction Provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire et estimation sont faits comme suit :

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dh		Montant de l'Estimation des études dh TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1	1500,00	Mille huit cents dirhams	60 000,00	Soixante mille dirhams
2	1500,00	Mille huit cents dirhams	60 000,00	Soixante mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Juin 2013 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°1982-21 du 9 Juin 2021 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les plis justificatifs à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Toutefois le dossier technique doit comprendre une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'apurement dans les domaines d'activités (a) :

- D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- D15 : croquis fait et croquis faible pour bâtiments à tous usages
- D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

**N°4166/PA**

**Royaume Du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Académique Régionale d'Éducation et de la Formation - Région Marrakech Sud  
Direction Provinciale de Marrakech

**APPELS D'OFFRES - Au rabais ou à majoration -**  
**N°121NV/2023(Sciences publiques)**

Le 04/07/2023 à 10h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFPM-S, avenue JeanFahri, guélla Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: L'exécution des Etudes techniques et suivi des travaux d'Aménagement des lycées collégiens relevant de la direction provinciale de Marrakech en six lots séparés :

- Lot N°01: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement du lycée collégial SAFA à Marrakech.
- Lot N°02: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement du lycée collégial AL MAGROUB à Marrakech.
- Lot N°03: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement du lycée collégial TENNET à Marrakech.
- Lot N°04: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement du lycée collégial AL WILANE à Marrakech.
- Lot N°05: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement du lycée collégial LA YEMUNE à Marrakech.
- Lot N°06: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement du lycée collégial CHATEL à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la Direction Provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire et estimation sont faits comme suit :

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dh		Montant de l'Estimation des études dh TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1	1500,00	Mille cinq cents dirhams	50 000,00	Cinquante mille dirhams
2	1500,00	Mille cinq cents dirhams	50 000,00	Cinquante mille dirhams
3	1500,00	Mille cinq cents dirhams	50 000,00	Cinquante mille dirhams
4	1500,00	Mille cinq cents dirhams	50 000,00	Cinquante mille dirhams
5	1500,00	Mille cinq cents dirhams	50 000,00	Cinquante mille dirhams
6	1500,00	Mille cinq cents dirhams	50 000,00	Cinquante mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Juin 2013 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°1982-21 du 9 Juin 2021 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les plis justificatifs à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Toutefois le dossier technique doit comprendre une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'apurement dans les domaines d'activités (a) :

- D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- D15 : croquis fait et croquis faible pour bâtiments à tous usages
- D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

**N°4167/PA**

**Royaume Du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Académique Régionale d'Éducation et de la Formation - Région Marrakech Sud  
Direction Provinciale de Marrakech

**APPELS D'OFFRES - Au rabais ou à majoration -**  
**N°121NV/2023(Sciences publiques)**

Le 05/07/2023 à 10h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFPM-S, avenue JeanFahri, guélla Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: L'exécution des Etudes techniques et suivi des travaux d'Aménagement des écoles primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en huit lots séparés :

- Lot N°01: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de l'école primaire CAD AL AYAD à Marrakech Médina.
- Lot N°02: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de l'école primaire CHEOUF AL DIND à Marrakech Médina.
- Lot N°03: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de l'école AL BORDJ CENTRE à Marrakech Médina.
- Lot N°04: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de l'école ADOUB à la CR SAADA.
- Lot N°05: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de l'école OULED MANSOUR à la CR OULAD SIDI HADJINE.
- Lot N°06: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de l'école IBN BATOUTA CENTRE à la CR LOUDAYA.
- Lot N°07: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de l'école ARI SRBA CENTRE à la CR LOUDAYA.
- Lot N°08: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de l'école primaire SIDI BEN SLIMANE à Marrakech Médina.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la Direction Provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire et les estimations sont faits comme suit :

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dh		Montant de l'Estimation des études dh TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1	900,00	Neuf cents dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams
2	900,00	Neuf cents dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams
3	900,00	Neuf cents dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams
4	900,00	Neuf cents dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams
5	900,00	Neuf cents dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams
6	900,00	Neuf cents dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams
7	900,00	Neuf cents dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams
8	900,00	Neuf cents dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Juin 2013 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°1982-21 du 9 Juin 2021 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les plis justificatifs à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Toutefois le dossier technique doit comprendre une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'apurement dans les domaines d'activités (a) :

- D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- D15 : croquis fait et croquis faible pour bâtiments à tous usages
- D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

**N°4168/PA**

Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca et Base Nautique de Mohammédia  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°: 06/2023

Le 04/07/2023 à 10h00 il sera procédé, dans le bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caïd Al Achtar Maarif Casablanca à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offre sur offre de prix pour relatif au : Aménagement et rénovation de la station des chaudières de la piscine olympique du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à la préfecture des arrondissements de casablanca ;  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caïd Al Achtar Maarif Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire

est fixé à la somme de 20.000,00 dhs (vingt mille dhs).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 985.521,60dhs TTC (neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinquante-deux-dix-dix mille dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caïd Al Achtar Maarif Casablanca.  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer par voie électronique conformément à la dispo-

sition de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 9 Journada 1 1443 (14/12/2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, et des garanties pécuniaires.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.  
N°4170/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 40ACM/SNRT/2023

Le 04/07/2023 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue El Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssouf Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :  
Lot N°1 : La fourniture et la mise en service de matrices intenses pour les besoins de la production mobile de la SNRT.

Lot N°2 La fourniture et la mise en service d'équipements Audio/Vidéo pour les besoins de la production mobile de la SNRT. Lot N°3 : La fourniture et la mise en service de câbles fibre optique pour caméras pour les besoins de la production mobile de la SNRT.

Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 03/07/2023 à 16 Heures, délai de rigueur.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :  
• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).  
• Par téléchargement

gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://aco.snrta.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmpmp/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
LOT N°1 : 26 800,00 dhs  
LOT N°2 : 28 000,00 dhs  
LOT N°3 : 17 800,00 dhs  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :  
LOT N°1 : 4 192 344,00 DHS TTC  
LOT N°2 : 1 873 200,00 DHS TTC  
LOT N°3 : 1 189 056,00 DHS TTC  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du

règlement de consultation. Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT  
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.  
N°4171/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la politique de la ville  
Agence Urbaine de Taza-Tanoute

الجمهورية المغربية  
وزارة التعمير والإسكان  
والتأهيل  
الوكالة الحضرية لتازة-تانوتة

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le Marché (Lot(s)) parti de 18 Offres, il sera procédé, dans le salle de réunion au septième étage siège de l'Agence Urbaine de Taza-Tanoute, à l'ouverture des plus relatifs aux appels d'offres suivants :

N° APP	Objet des prestations	L'estimation des coûts des prestations (en Dirhams)	Cautionnement provisoire (en Dirhams)	Moins d'encadrement des plis
04/2023	Estimation de prix de trois services, installation des armoires fibre et des câbles métrologiques des 10 écoles des communes relevant des provinces de Taza et Tanoute	400 000,00 Dirhams (soixante mille Dirhams)	50 000,00 Dirhams (cinq mille Dirhams)	Marché (Lot(s)) de 1 à 18

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du bureau des marchés au service équipement au siège de l'Agence Urbaine de Taza-Tanoute sis à Avenue HASSAN BAYAT, B.P 1211 Taza Gant.  
Ils peuvent également être téléchargés par le portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), et depuis [taza.ajua.ma](http://taza.ajua.ma)

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés susdit ;  
- Soit par soumission électronique ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de consultation de l'appel d'offres n° 04/2023 précité.  
N°4173/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DSM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°: 18/2023/PSK**

Le 06 Juillet 2023 à 12H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de Dix sept (17) Salles de Classes dans le cadre de remplacement des salles en préfabriquées en dur, dans les établissements scolaires primaires relevant des communes : Sidi Azzou, Sidi Mohamed Chelk, Ouled Nouel et Rmlat -Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinquante cinq mille dirhams (55 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions quatre cent onze mille cinquante quatre Dirhams 00 Centimes (3 411 054,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics ; tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministère de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
N°4175/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DSM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°: 17/2023/PSK**

Le 06 Juillet 2023 à 11H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de Seize (16) Salles de Classes dans le cadre de remplacement des salles en préfabriquées en dur, dans les établissements scolaires primaires relevant de la commune Lamrabih-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinquante mille dirhams (50 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions deux cent deux mille cent soixante dix Dirhams 00 Centimes (3 202 170,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics ; tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministère de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
N°4172/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DSM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°: 19/2023/PSK**

Le 06 Juillet 2023 à 13H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de Dix sept (17) Salles de Classes dans le cadre de remplacement des salles en préfabriquées en dur, dans les établissements scolaires primaires relevant des communes : Ain Dfal, Taouhilt et Sefaj -Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinquante cinq mille dirhams (55 000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions quatre cent onze mille cinquante quatre Dirhams 00 Centimes (3 411 054,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics ; tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents doivent retirer et déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'arrêté de la Ministère de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
N°4174/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**D.R.F.H AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**

N° : 42/2023/BG/PAZ  
 Le 04 juillet 2023 à 10 heures ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement de l'école primaire Talalkouine à la C.T Ait Abbès et Ecole Zmet à la CT Ait Hamed, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DH).L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six cent cinq mille vingt-huit dirhams, 00 Cts (605.028,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 => Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 => Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché public ;  
 => Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal  
 => Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la

séance et avant l'ouverture des plis ;  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4179/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**D.R.F.H AVIS D'APPELS**  
**D'OFFRES OUVERTS**

N° : 43 /2023 /INDH/PAZ  
 Le 04 Juillet 2023 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements Destinés Au Centre des personnes en situation d'handicap à la CT Fetouaka - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille dirhams, 00 Cts (10 000,00 DH).L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent quarante deux mille sept cent soixante dirhams (542.760,00 dhs )

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 => Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 => Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.  
 => Soit déposer contre récé-

pisé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;  
 => Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les échantillons les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 03 Juillet 2023 à 16 Heures 30 min.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise.

N°4180/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DRFH AVIS D'APPELS**  
**D'OFFRES OUVERTS**

N° : 44/2023 /INDH/PAZ  
 Le 04 Juillet 2023 à 12 heures , il sera procédé dans le bureau de monsieur le secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour: Achat Des Equipements Destinés Au Centre des personnes en situation d'handicap à la CT Tanant - Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: douze Mille dirhams, 00 Cts (12.000,00 DH).L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six cent neuf mille sept cent vingt dirhams (609.720,00 dhs )

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 => Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 => Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.  
 => Soit déposer contre récé-

pisé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources Humaines et Financières au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;  
 => Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les échantillons les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division des Ressources et Financières au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 03 Juillet 2023 à 16 heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise.

N°4181/PA

N.B : ce marché est réservé à la petite et moyenne entreprise

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**D.R.F.H AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**

N° : 45/2023/C.A.5/PAZ  
 Le 04 Juillet 2023 à 13h ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

Création d'un dispensaire rural et logement de fonction au douar Tamkarf Ait Smal à la CT Taglaït, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le prix d'acquisition des plans : Quinze dirhams (15,00 DH) Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille dirhams, 00 Cts (20.000,00DH).

N°4182/PA

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million sept cent cinquante huit mille six cent quarante deux dirhams, 00 cts (1.758.642,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de articles 27, 29 et 31 du décret du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 => Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 => Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché public ;  
 => Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal  
 => Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**D.R.F.H AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**sur Offres des Prix N° AAO 23/RH/2023/INV**  
 (Séance publique)

Le 04/07/2023, à 10 h 30 min, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Rhamsa relevant de l'AREP ML, à Hay Rad Benguerit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AAO 23/RH/2023/INV relatif à :

Désignation	Montant de l'estimation des travaux TTC	Cautionnement provisoire
TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AU LYCEE QUALIFIANT GRADUA ABAD à la CT de MR BOUTATRAINE RELLEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE RHAMSA.	400 000,00 Quatre cent Mille Cent Treize Quatre Dirhams	1 000,00 Un Mille Dirhams

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale de RHAMSA. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur pli contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 22 du règlement de la consultation.

En plus de :

- \* Les entreprises inscrites au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.

- \* Les entreprises non inscrites au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire usage d'un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics de signature électronique et obligatoire.

N°4177/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**D.R.F.H AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE**  
**02CA/RH/2023/INV**  
 (Séance publique)

Le 06/07/2023 à 10h30 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de Rhamsa relevant de l'AREP Marrakech Safi à HayRad Benguerit, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale relative à02CA/RH/2023/INV, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs (HT)
02CA/RH/2023/INV	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'AGENCEMENT DU LYCEE QUALIFIANT ECHAMID SALAH ESSERGHINI RELLEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMSA.	5 000 000,00 Cinq millions de dirhams

Les dossiers des appels d'offres Ets téléchargeables à partir du portail des marchés publics AU : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982-21 du 14/12/2021, les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique VIA LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS (la signature électronique est obligatoire).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.

N°4178/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'AZILAL**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**D.R.F.H AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**sur Offres des Prix N° AAO 23/RH/2023/INV**  
 (Séance publique)

Le 06/07/2023 à 10 heures30min, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Rhamsa relevant de l'AREP ML, à Hay Rad Benguerit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AAO 23/RH/2023/INV relatif à :

Désignation	Montant de l'estimation des travaux TTC	Cautionnement provisoire
Travaux de construction des murs de clôture pour les établissements de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de RHAMSA.	2 348 000,00 Deux Millions Cent Quarante-Huit Mille Dirhams	50 000,00Dhs Cinquante mille dirhams

Les dossiers des appels d'offre Ets téléchargeables par le portail des marchés publics AU : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N° 1982-21 du 14/12/2021, les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique VIA LE PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS (la signature électronique est obligatoire).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 11 et 22 du règlement de la consultation.

En plus de :

- \* Les entreprises inscrites au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : Secteur A, Qualification A.5, Classe 4.

- \* Les entreprises non inscrites au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par les articles 1 et 2 du paragraphe 8 de l'article 25 de décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

N°4176/PA

## Le WAC à pied d'œuvre au Centre national de football Mohammed VI

Le Wydad se trouve depuis hier au Centre national de football Mohammed VI pour peaufiner les ultimes réglages avant le choc de dimanche prochain au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca: la finale retour de la Ligue des champions contre l'équipe égyptienne d'Al Ahly.

Comme lors de la précédente finale de la C1 remportée par le Wydad aux dépens de

ce même Ahly, les Rouges ont opté une fois encore pour le somptueux Centre national de football Mohammed VI en vue d'éviter toute pression et de se préparer dans les meilleures conditions.

Pour rappel, lors de la finale aller, disputée dimanche dernier au stade du Caire, le club d'Al Ahly s'était imposé sur le score éti-qué de 2 à 1.

## Lakbiyer remercié par le Raja Hafidi, Hadraf et Nahiri relégués chez les Espoirs

A quatre journées de la fin de la Botola, le Raja a résilié le contrat de son entraîneur, Mounir Lakbiyer, tout comme d'ailleurs son staff technique.

Il s'agit là de la première grande décision prise par le nouveau bureau dirigeant des Verts, présidé par Mohamed Boudrika. Les raisons invoquées pour le remerciement du coach tunisien sont les mauvais résultats enregistrés par le club cette saison qui n'a plus que la Coupe du Trône

pour rectifier le tir.

D'après certaines rumeurs, Mondir Lakbiyer pourrait être remplacé par le technicien portugais Miguel Cardoso en exercice depuis 1993 sans pour autant compter le moindre passage dans un club africain.

Il y a lieu de signaler également que pour des raisons disciplinaires, les joueurs Abdellah Hafidi, Mohamed Nahiri et Zakaria Hadraf ont été rétrogradés dans l'équipe des espoirs du club.

# Abdessamad Ezzalzouli, objectif prioritaire pour Betis



Le Real Betis, qui jouera l'Europa League la saison prochaine, veut s'attacher les services de l'international marocain Abdessamad Ezzalzouli, qui reviendra au Barça après un

an de prêt à Osasuna, rapporte, mardi, le quotidien sportif "AS", assurant que l'ailier marocain est une "priorité" de la direction sportive andalouse.

L'un des favoris pour le poste d'ailier

est Abdessamad Ezzalzouli, qui revient à Barcelone après une saison réussie en prêt à Osasuna, écrit le journal spécialisé.

"Ezzalzouli, 21 ans, a joué un rôle déterminant en aidant l'équipe de Pamplune à réaliser ce qui est sans doute la meilleure saison de son histoire, en atteignant la finale de la Coupe du Roi d'Espagne et en accédant aux compétitions européennes, plus précisément la Conférence League, après avoir terminé à la 7<sup>e</sup> place de la Liga", fait noter la publication.

"Le Barça cherche à obtenir plus de 25 millions d'euros pour le Marocain, un montant qui ne peut être payé que par les équipes de la Premier League. Mais jusqu'à présent, aucune offre ne s'est approchée de ce montant", détaille "AS".

Ezzalzouli, qui a marqué six buts et délivré deux passes décisives cette saison, est sous contrat avec Barcelone jusqu'en 2026, rappelle la même source, relevant que le Betis insistera sur son recrutement cet été.

## Roland-Garros Juniors

### La paire marocaine El Allami-El Aouni en huitièmes de finale

La paire marocaine, composée de Malak El Allami et Aya El Aouni, s'est qualifiée, mardi, pour les huitièmes de finale de l'épreuve féminine de double de Roland-Garros Juniors, organisé dans le cadre du tournoi parisien de Grand Chelem.

En seizièmes de finale, El Allami et El Aouni ont battu le duo composé de l'Américaine Ashton Bowers et l'Australienne Maya Joint en deux sets identiques 6-2 6-2.

Au prochain tour, les deux Marocaines affronteront, la paire japonaise Sayaka Ishii et Ena Koike, tête de série N.4, qui a battu, lundi, le duo américain Ariana Anazagasty-Pursoo et Tatum Evans, en deux sets 6-2 6-4.



## Tour international cycliste du Cameroun

### Mohcine El Kouraji sur le podium

Le Néerlandais Sten Verzijl a remporté, mardi, la 3<sup>ème</sup> étape du Tour international cycliste du Cameroun 2023, alors que le Marocain Mohcine El Kouraji s'est classé deuxième.

Verzijl a parcouru la distance de 108 km reliant la ville d'Edéa à Kribi en 02h39min50s.

Le Rwandais Samuel Niyonkuru est arrivé troisième lors de cette étape. Le cycliste Marinov Martin du club français Martigues Sport, 4<sup>ème</sup>, endosse désormais le maillot jaune de la compétition.

Cinq coureurs marocains prennent part à la 19<sup>ème</sup> édition du Tour international cycliste du Cameroun, qui se poursuit jusqu'au 11 juin.

L'équipe marocaine est composée de Achraf Ed-Doghmi, récent vainqueur du Tour du Bénin, et cinquième en Afrique au classement de l'Union cycliste internationale (UCI), Adel Al-Arabawi, Mohcine Al Kouraji, Salaheddine Marouani et Al-Hussein Al-Sabbahi, encadrés par l'ancien champion de cyclisme et entraîneur national, Abdelati Saadoun.

Les coureurs marocains Achraf Ed-Doghmi et Al-Hussein Al-Sabbahi se sont classés respectivement, samedi dernier, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de la première étape, disputée sur une distance de 100,3 km entre Figuil et Garoua, dans le nord du pays.

# Karim Benzema, une nouvelle star en Arabie Saoudite



Un nouveau Ballon d'Or en Arabie saoudite. A 35 ans, Karim Benzema part retrouver dans ce pays son ancien partenaire du Real Madrid Cristiano Ronaldo, en attendant peut-être l'arrivée de Lionel Messi: le Français a signé pour trois saisons à Al-Ittihad.

"L'arrivée de Benzema (...) est un nouveau pas de géant dans le projet de la Saudi Pro League pour devenir une destination majeure pour les meilleurs joueurs du monde", se félicite le club, dans le communiqué officialisant la signature du contrat.

Cette arrivée retentissante, pour un montant encore non dévoilé mais faramineux, s'inscrit dans le cadre de la grande offensive saoudienne visant les stars du football européen.

A terme, tous les Ballons d'Or depuis 2008 pourraient se retrouver dans le championnat saoudien. Luka Modric (Ballon d'Or 2018), figure en effet sur la liste des stars vieillissantes du football ciblées par le royaume, tout comme Lionel Messi (septuple ballon d'Or), qui a officiellement quitté le Paris SG samedi.

Après 14 ans de conquêtes au Real Madrid, où il a notamment remporté cinq Ligues des champions, l'international français (97 sélections, 37 buts) a opté pour une fin de carrière dans la riche Saudi Pro League soutenue par le Fonds souverain saoudien (FIS), qui mise notamment sur le "soft power", l'influence géopolitique, par le sport.

"C'est un jour un peu triste, parce que je vais laisser ce club, et ça me fait mal. J'avais un rêve, c'était de signer au Real, et de finir ma carrière au Real. Mais parfois, la vie te donne d'autres opportunités", a expliqué l'ancien international français lors de sa cérémonie d'adieu, mardi à Madrid.

Ces derniers jours, un contrat de 200 millions d'euros pour deux saisons avait été évoqué par la presse espagnole. Le Français a finalement signé pour trois ans.

Le deuxième meilleur buteur de l'histoire du Real Madrid, avec 354 buts, derrière CR7 (450 buts), et le cinquième joueur le plus capé avec 648 matches disputés, a quitté le club es-

pagnol comme un prince, salué par le stade Santiago-Bernabeu, ses coéquipiers, son entraîneur et ses dirigeants.

"La carrière de Karim Benzema au Real Madrid a été un exemple de comportement et de professionnalisme, et a représenté les valeurs de notre club. Karim Benzema a gagné le droit de décider de son avenir", expliquait le Real, laissant entendre que Benzema avait choisi de ne pas prolonger son contrat.

Le "Nueve" va poursuivre son parcours commencé à Lyon chez les tout frais champions d'Arabie Saoudite. Les "Tigres" jaunes et noirs de Jeddah sont le deuxième club le plus titré du pays, neuf fois champion (comme Al-Nassr, l'équipe de Ronaldo) et vainqueur de deux Ligues des champions d'Asie (Al-Nassr ne l'a jamais remportée), et aussi le doyen, fondé en 1927.

Le match entre Al-Ittihad (Union, en français) et Al-Hilal Riyad, le club qui courtise Lionel Messi, est le "classico" du championnat local.

Comme Ronaldo à Al-Nassr, Benzema sera l'écrasante vedette d'un effectif, où ressortent les internationaux marocains Abderrazak Hamdallah, meilleur buteur du championnat saoudien, égyptien Ahmed Hegazy et angolais Helder Costa, entraîné par l'ancien manager du FC Porto ou de Tottenham, le Portugais Nuno Espirito Santo.

## A Singapour, le groove apaise les troubles neurologiques

Sous les lumières d'une boule disco, des patients souffrant de démence plus ou moins avancée se tiennent par la main et dansent sur de vieux tubes, dans une résidence médicalisée de Singapour.

Ils se défont sur des classiques des années 1940 jusqu'aux années 1980, pendant une heure, coiffés de casques, dans cette discothèque silencieuse.

La playlist, composée de morceaux en anglais, en malais ou en dialectes chinois, a été conçue pour les faire danser par le personnel de l'Apex Harmony Lodge, une résidence qui s'occupe de personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

"Je ne sais pas vraiment comment on danse, mais je m'amuse, je m'en moque", dit Christine Chong, atteinte à 54 ans de démence précoce.

Un autre résident, Goh Kian Ho, 63 ans, chante avec enthousiasme en tapant des mains et des pieds en rythme, à l'écoute d'un morceau en Hokkien, une langue du sud-est de la Chine.

"Nous pouvons jouer, nous pouvons chanter, c'est très bien", dit-il.

Quand le groupe commence à se fatiguer de ce joyeux boogie-woogie, le DJ ralentit le rythme avec un classique de la chanteuse taïwanaise Teresa Teng datant des années 1970, "The Moon Represents My Heart".

Un membre du personnel encourage les résidents à lever les mains et à se balancer pendant qu'ils écoutent, émus, cette ballade romantique.

Singapour, comme de nombreux pays d'Asie, est confronté à un vieillissement de sa population et une augmentation des cas de démence.

Le ministère de la Santé de Singapour estime que 86.000 personnes – une sur 10 âgée de 60 ans et plus – souffrent de ces troubles et ce nombre devrait atteindre 152.000 en 2030.

Des études scientifiques montrent que la thérapie musicale peut être utile pour les personnes atteintes de certains de ces troubles



comme la maladie d'Alzheimer, qui commence par des pertes de mémoire et peut déboucher sur des difficultés à s'exprimer ou cognitives.

"On joue de vieilles chansons, et cela aide à déclencher des émotions qui sont souvent associées à certains souvenirs de leur passé, donc ça les aide et ça apporte aux

résidents un confort et un environnement familial", explique Grace Wong, une psychologue collaborant avec l'Apex Harmony Lodge.

Cette discothèque silencieuse, organisée chaque semaine, a été inspirée par des expériences similaires au Royaume-Uni et en Australie.

Elle a été adaptée au goût mu-

sical local par le Singapourien Johnson Soh, un ancien cadre de l'industrie musicale qui a créé sa société offrant des programmes musicaux pour les seniors.

Il a débuté ce projet après avoir remarqué que la musique de sa jeunesse aidait son père, atteint de démence.

"C'était mon premier cobaye, ses capacités ont été améliorées."

Plus de 10 établissements de Singapour ont adopté le programme depuis qu'il a commencé en 2019, selon Johnson Soh.

Intitulé "Le thé dansant est de retour", cette initiative vise à rappeler les bons souvenirs associés à ces événements appréciés des jeunes dans le Singapour des années 1960.

"Tout le monde associe une bande-son à sa vie, il y a toujours des morceaux de musique qui ont un impact sur notre existence."

"C'est inexplicable, mais je pense que la musique est quelque chose qui émeut vraiment les gens."

Sur la piste, les anciens continuent à danser et chanter en chœur "Que Sera Sera" de Doris Day.

### Recettes

## Salade composée au thon



#### Les ingrédients :

500 g de salade mélangée (laitue, frisée, mâche...)

300 g de thon entier à l'huile d'olive

1 douzaine d'olives noires à la grecque

1 douzaine de tomates cerises

1 petite boîte de maïs

1 oignon rouge

4 oeufs

Pour la vinaigrette :

4 cuil. à soupe d'huile d'olive

1,5 cuil. à soupe de vinaigre balsamique

1 cuil à café de mou-

tarde forte

Sel et poivre

#### La préparation :

1. Faites cuire les oeufs 10 min à l'eau bouillante. Laissez-les refroidir puis égalez-les. Coupez-les en quartiers. Epluchez et émincez finement l'oignon. Lavez et séchez la salade et les tomates. Egouttez le thon et le maïs.

2. Mélangez le tout dans un saladier avec les olives. Mélangez tous les ingrédients de la vinaigrette dans un bol, arrosez la salade avec et servez.

## Les riches ont connu en 2022 le plus grand recul de leur fortune en dix ans

Les personnes aux plus hauts patrimoines ont vu leur nombre et la valeur de leur fortune connaître le recul le plus important en dix ans l'année dernière, selon une étude internationale menée par le cabinet de conseil Capgemini, sous l'effet d'un recul des indices boursiers. Le nombre de personnes fortunées dans le monde, définies par Capgemini par les personnes dont l'argent disponible hors résidence principale dépasse le million de dollars, a reculé de 3,3% en 2022 à 21,7 millions de personnes, a calculé le cabinet dans une étude rendue publique jeudi.

Logiquement, la valeur de leur fortune elle aussi a reculé, avec un patrimoine total estimé à 83.000 milliards de dollars, soit une baisse de 3,6% par rapport à l'année précédente. "Cela représente le plus grand recul en dix ans, en raison des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques", souligne Capgemini dans son rapport qui a évalué 71 pays et utilise comme méthodologie un système de recensement statistique et une représentation graphique appelée la courbe de Lorenz.

L'éclatement de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur la planète, ainsi que l'envolée de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt des banques centrales ont rendu l'année 2022 particulièrement difficile sur le plan économique.

Les indices boursiers ont connu un net recul l'an dernier: l'indice CAC 40 a perdu 9,5%, le Nasdaq aux Etats-Unis a plongé de 33%, et l'indice S&P 500, rassemblant les 500

principales entreprises américaines, a reculé de 20%. "Il y a forcément une corrélation" entre l'évolution des indices boursiers et celle des fortunes car la fortune est de manière croissante constituée d'actifs financiers, estime auprès de l'AFP Elias Ghanem, directeur de la recherche financière du groupe Capgemini.

Certaines des plus grandes fortunes elles-mêmes ont connu un net ralentissement de la progression de leur fortune l'an dernier, de la première fortune mondiale et patron de LVMH Bernard Arnault au fondateur de Facebook Mark Zuckerberg ou l'héritière de

l'Oréal Françoise Bettencourt Meyers, d'après l'indice des fortunes en temps réel du magazine Forbes. Dans le détail, les fortunes situées en Amérique du nord ont connu le plus fort recul en valeur avec -7,4%, suivies par celles situées en Europe (-3,2%) et en Asie-Pacifique (-2,7%), selon l'étude.

A l'inverse, celles situées en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient ont progressé, relève Capgemini, à la faveur de performances solides dans les secteurs pétroliers et gaziers, dont les prix se sont envolés avec l'éclatement de la guerre en Ukraine et les sanctions imposées à la Russie par l'Occident.

